



**Programme forestier  
des Premières nations**

**Rapport annuel 2003-2004**



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2004

**Rapport annuel du Programme forestier des Premières nations 2003-2004**

Catalogue No. Fol-13/2004F

ISBN 0-662-79750-7

Aussi disponible en anglais sous le titre :

**First Nations Forestry Program Annual Report 2003-2004**

Des exemplaires de cette publication peuvent être obtenus auprès du Programme forestier des Premières nations dans votre province ou territoire (voir Contacts pour la liste des bureaux).

Site Web : <http://www.pfpn.gc.ca>

Courriel : [info@pfpn.gc.ca](mailto:info@pfpn.gc.ca)

## Message des ministres

Nous sommes fiers de présenter le *Rapport annuel du Programme forestier des Premières nations 2003-2004*.

Le Programme forestier des Premières nations a été lancé en 1996 en vue d'améliorer les possibilités économiques pour les communautés autochtones dans le secteur forestier. Depuis, ce programme national de partenariat s'est imposé comme un fer de lance des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour développer la capacité des Premières nations en aménagement forestier et leur participation aux possibilités susmentionnées.

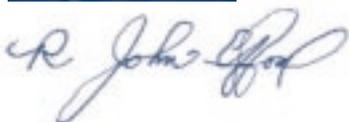
Aujourd'hui encore, ce programme demeure une initiative fédérale innovatrice et proactive qui couvre un large éventail d'activités et répond aux besoins d'un grand nombre de communautés autochtones. Des représentants des Premières nations y participent à titre de partenaires siégeant à des comités de gestion provinciaux, territoriaux et nationaux.

Conformément à l'esprit qui a présidé à sa création, le Programme forestier des Premières nations continue de démontrer qu'il est possible d'obtenir des résultats remarquables grâce à des partenariats axés sur le rôle progressiste des Premières nations dans la gestion durable des forêts.

Le présent rapport met en relief certaines de ces réalisations : participation des Premières nations à l'initiative visant à mettre en place des mesures correctives permettant d'aborder la question du dendroctone du pin ponderosa, leadership dans l'élaboration d'un programme forestier de 4 millions de dollars qui profitera aux Premières nations du Nouveau-Brunswick et participation à d'autres projets à l'échelle des collectivités un peu partout au Canada.

En collaboration avec nos partenaires, nous demeurons déterminés à améliorer les possibilités de développement économique des communautés autochtones et de leurs membres, et ce, pour promouvoir leur autonomie, améliorer leur qualité de vie et assainir l'environnement en général.

En tant que ministres des deux ministères responsables du Programme forestier des premières nations, nous tenons à féliciter les participants. Ceux-ci peuvent être fiers de leur contribution ainsi que de la coopération et de l'engagement dont ils ont fait preuve pour faire en sorte que ce programme connaisse tant de succès. Nous espérons que vous trouverez ce rapport des plus instructifs, et nous vous invitons à en apprendre davantage sur le Programme forestier des Premières nations et les nombreuses initiatives qui y sont associées en consultant le site <http://www.pfpn.gc.ca>.



L'honorable R. John Efford  
Ministre des Ressources naturelles du Canada



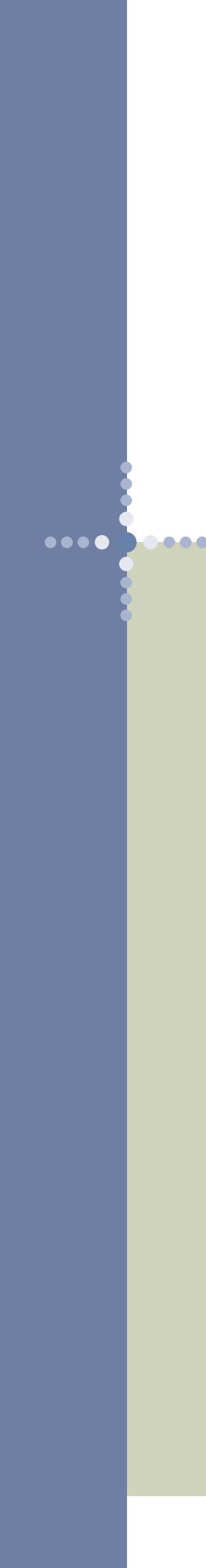
L'honorable Andy Scott  
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien



# Table des matières

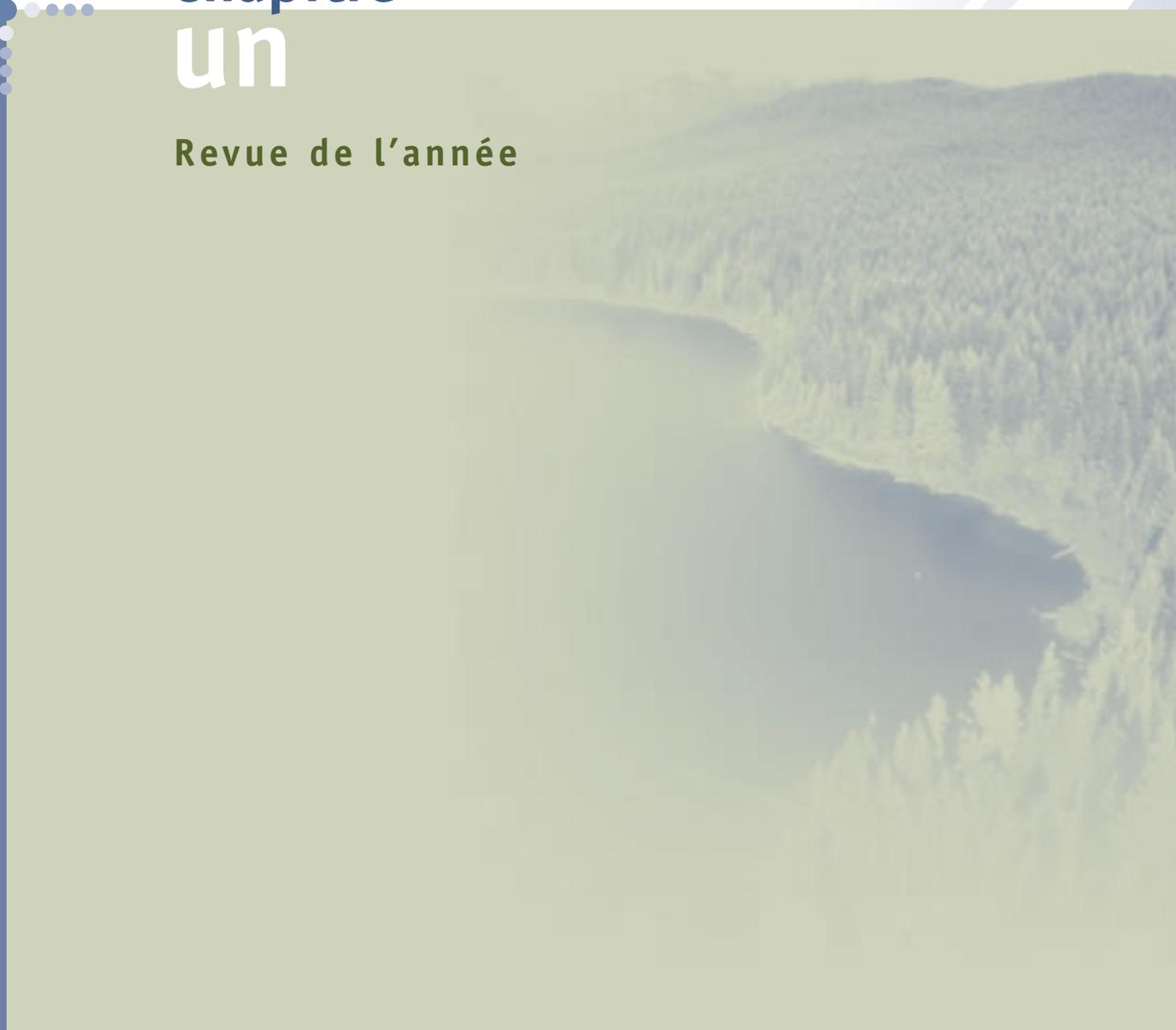
Chapitre un :	Revue de l'année .....	1
Chapitre deux :	Histoires de réussites du Programme forestier des Premières nations.....	8
Chapitre trois :	Planification de l'aménagement forestier axé sur la collectivité.....	14
Chapitre quatre :	Indicateurs : un outil qui fait partie intégrante de la GDF.....	24
Chapitre cinq :	Prendre l'initiative – La Convention pour la conservation de la forêt boréale : Qu'en pensent les Premières nations du Canada? .....	32
Chapitre six :	La <i>Loi sur les espèces en péril</i> et le Programme forestier des Premières nations .....	38
Coordonnées	.....	46
Annexe un :	Données additionnelles sur le Programme forestier des Premières nations, 2003-2004 .....	48
Annexe deux :	Liste des projets par province et territoire, 2003-2004 ....	55
Annexe trois :	Liste des publications du PFPN et bon de commande.....	67





# Chapitre un

Revue de l'année



## Aperçu du programme

Le Programme forestier des Premières nations (PFPN) a été lancé en 1996 et constitue le principal programme fédéral visant à renforcer la capacité et les compétences techniques des Premières nations en matière d'aménagement durable des forêts ainsi qu'à placer les collectivités autochtones en position favorable pour profiter des occasions et avantages que procure le développement forestier à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Ce programme a été créé parce que 80 % des collectivités autochtones du Canada sont situées dans des régions forestières et que les Premières nations sont en train de devenir un rouage important du secteur forestier canadien. Le PFPN est cofinancé par Ressources naturelles Canada (RNCan) et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

En février 2003, le PFPN a été renouvelé pour cinq ans (jusqu'au 31 mars 2008). Les objectifs du programme, énumérés ci-dessous, ont été mis à jour afin de tenir compte des modifications apportées aux priorités du programme.

1. renforcer la capacité des Premières nations en matière d'aménagement durable de leurs terres forestières;
2. renforcer la capacité des Premières nations à profiter des occasions et avantages que procure le développement forestier;
3. approfondir les connaissances des Premières nations dans les domaines de l'aménagement durable des forêts et du développement d'entreprises forestières;
4. renforcer la capacité institutionnelle des Premières nations, à l'échelle provinciale et territoriale, à appuyer leur propre participation à l'économie forestière.

## Activités du programme

### 1. Projets proposés et approuvés

En 2003-2004, des projets ont été réalisés dans le cadre du PFPN dans toutes les provinces et territoires (à l'exception du Nunavut). Sur les 272 propositions de projet déposées, 166 ont été approuvées. La valeur totale des projets approuvés s'élevait à 18,4 millions de dollars, somme comprenant les contributions des Premières nations et de leurs partenaires ainsi que 3,6 millions en fonds alloués dans le cadre du PFPN. Le tableau A1 (annexe 1) présente des renseignements supplémentaires sur le nombre et la valeur des projets approuvés dans chaque province et territoire, et l'annexe 2 présente la répartition géographique des différents projets approuvés.

### 2. Budget

En 2003-2004, RNCan et AINC ont chacun contribué 3,25 millions au budget total du PFPN (6,5 millions). De ce montant, 1,5 million ont été alloués au volet autochtone du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa mené en Colombie-Britannique afin d'aider les Premières nations à lutter contre cet insecte et à réduire au minimum l'incidence de l'infestation actuelle sur les terres forestières de leurs réserves. Des renseignements supplémentaires sur ce programme sont présentés au point 8 du présent chapitre.

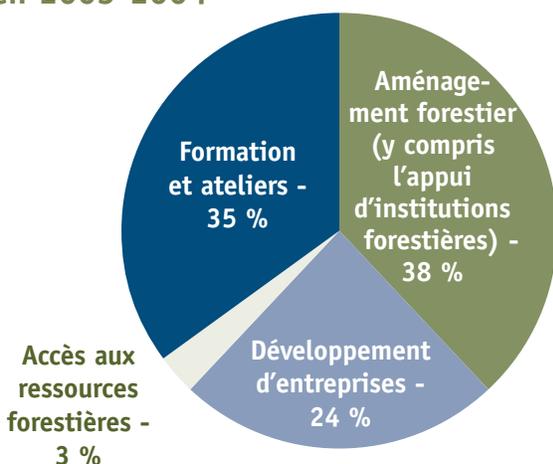


**TABLEAU 1 : Budget du PFPN en 2003-2004**

(en millions de dollars)	RNCan	AINC	Total
<b>Contributions</b>	1,000	2,875	3,875
<b>Coûts d'exploitation</b>			
<i>Salaires</i>	0,250	0,125	0,375
<i>F et E</i>	0,500	0,250	0,750
<b>Sous-total</b>	1,750	3,250	5,000
<b>Programme sur le dendroctone du pin ponderosa</b>	1,500	-	1,500
<b>Total</b>	<b>3,250</b>	<b>3,250</b>	<b>6,500</b>

### 3. Dépenses

**FIGURE 1 : Dépenses consacrées à chaque domaine d'activités du PFPN en 2003-2004**



En 2003-2004, les dépenses consacrées à des projets forestiers par l'intermédiaire d'accords de financement, sans tenir compte du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa, se sont élevées à plus 3,6 millions (voir le tableau A2 de l'annexe 1).

En cette même année, 272 projets, d'une valeur totale de 27,7 millions, ont fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du PFPN. De ce nombre, 166 (ou 61 %), d'une valeur totale de 18,4 millions, ont été approuvés.

Le programme continue d'accorder beaucoup d'importance à l'aménagement forestier (environ 38 % des fonds alloués), y compris la préparation ou l'actualisation de plans d'aménagement forestier, l'exécution de travaux sylvicoles, la cartographie des terres et la préparation d'inventaires (figure 1). Le développement d'entreprises (24 % des fonds alloués; p. ex. plans d'activités, études de faisabilité et création d'entreprises) et de compétences (35 % des fonds alloués; p. ex. formation ayant trait à l'entretien de scies mécaniques, aux soins sylvicoles, à l'aménagement forestier et à l'exploitation de scieries) sont également des composants importants du PFPN. Seule une petite partie des fonds sont alloués aux activités liées à l'accès aux ressources forestières (environ 3 %), comme la délivrance de permis d'exploitation forestière, la cartographie des terres forestières, et

l'acquisition de terres publiques. Ces activités prendront probablement de l'importance à mesure que la capacité et les compétences des Premières nations en matière d'aménagement forestier se renforceront. La figure A1 de l'annexe 1 présente les dépenses consacrées à chaque domaine d'activités dans le cadre du PFPN dans chaque province et territoire.

Les dépenses consacrées à l'exploitation (y compris les salaires, les services votés et le F et E [capital d'exploitation et capital secondaire]) dans chaque province et territoire, de même que par RNCan et AINC, se sont élevées à presque 1 million de dollars (voir le tableau A2 de l'annexe 1).

#### 4. Levier financier

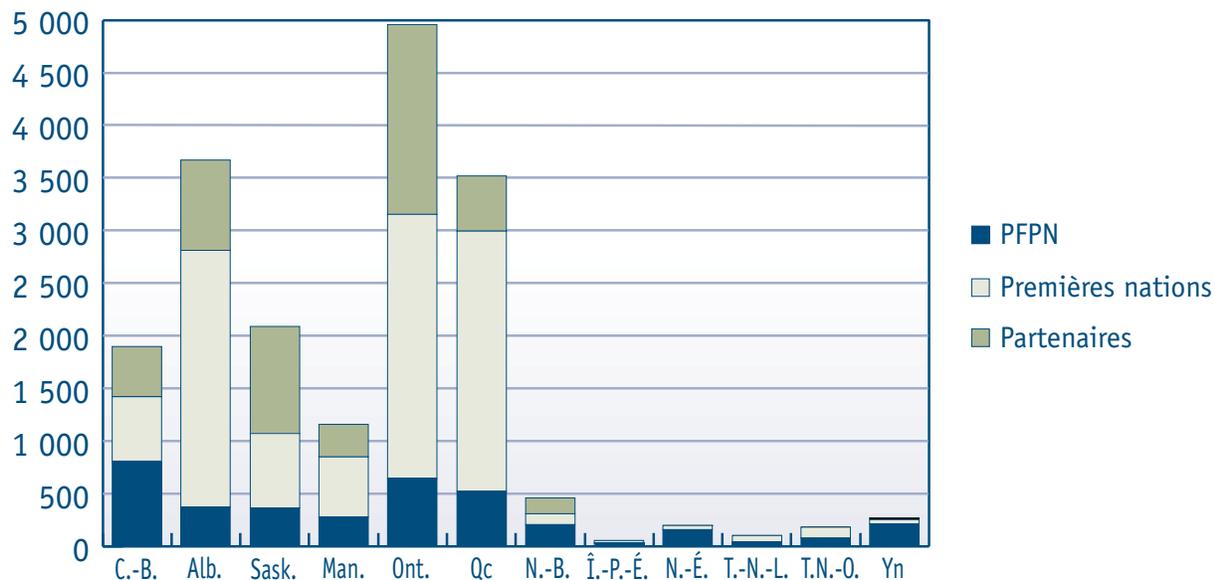
Depuis le lancement du programme, les promoteurs de projets qui présentent des demandes de financement sont censés chercher à obtenir des fonds d'autres sources. En 2003-2004, aux 3,6 millions fournis par le PFPN se sont ajoutés 9,6 et 5,2 millions, offerts respectivement par les Premières nations et leurs partenaires, en argent comptant ou sous forme de contributions en nature. La valeur totale de tous les projets approuvés s'est donc chiffrée à 18,4 millions (tableau 2), et la contribution du PFPN a compté pour 20 % de cette somme. Le PFPN a fourni des fonds de démarrage essentiels aux Premières nations afin de leur permettre d'obtenir des fonds supplémentaires auprès de sources autochtones ou non autochtones. Le niveau de soutien varie également selon la province ou le territoire, comme le montre la figure 2.

**TABLEAU 2 : Contributions aux projets par les différentes sources en 2003-2004**

(en milliers de dollars)	Fonds alloués par le PFPN	Premières nations			Partenaires *			Total
		En argent	En nature	Total	En argent	En nature	Total	
Tous les projets	3 608	7 317	2 332	9 649	4 413	752	5 165	18 422
% du total	20 %			52 %			28 %	100 %

\* Secteur privé et organismes gouvernementaux (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux).

**FIGURE 2 : Fonds alloués par chaque source dans chaque province et territoire en 2003-2004**



### 5. Résultats du PFPN

Les projets financés par le PFPN permettent aux Premières nations d'acquérir de l'expérience et de renforcer leurs capacités et leurs compétences techniques en matière d'aménagement forestier. Les projets financés en vertu du PFPN procurent aux Premières nations qui possèdent l'expérience, la capacité et les compétences techniques de gérer leurs forêts et de participer à occasions axées sur les ressources forestières hors réserve. En 2003-2004, 30 plans d'aménagement ont été établis ou mis à jour, 23 études de faisabilité et plans d'activités ont été préparés et 36 cours de formation ou ateliers ont été appuyés. Les activités du PFPN ont eu lieu dans environ 89 collectivités canadiennes (voir le tableau A3 de l'annexe 1).

Les fonds alloués à la réalisation d'études de faisabilité et à l'établissement de plans d'activités donnent lieu à la création de

nouvelles entreprises autochtones ainsi qu'à l'établissement de partenariats et de coentreprises avec l'industrie forestière (p. ex. la Première nation Nooaitch, en Colombie-Britannique, a réalisé une étude de faisabilité de la construction de maisons en bois rond et a lancé l'entreprise Eagle's Nest Log Industries; la Première nation Wahnapiatae, en Ontario, a conclu des accords de partenariat avec Vermillion Forest Management Company Ltd. et Tembec en vue de réaliser des travaux sylvicoles). Grâce aux programmes de formation, des travailleurs autochtones acquièrent les compétences techniques nécessaires pour obtenir un emploi dans le secteur forestier et des contrats pour des activités de lutte contre les incendies et des travaux sylvicoles (p. ex. les Premières nations de l'Alberta ont obtenu la certification de niveau II en matière de lutte contre les incendies et offrent maintenant leurs services au gouvernement provincial; la Première nation Nak'azdli, en Colombie-Britannique, a reçu de

l'aide dans le cadre du PFPN pour former des membres de la bande, et celle-ci a conclu un accord de coentreprise de cinq ans avec Nak'al Koh Logging Ltd.). De plus en plus de Premières nations se procurent des permis d'exploitation forestière et concluent des baux fonciers à l'extérieur de leurs réserves (p. ex. la bande Miawpukek Mi'kmaq, à Terre-Neuve-et-Labrador, négocie avec le gouvernement provincial pour obtenir un bail à long terme pour 10 000 hectares supplémentaires de forêt aux fins d'exploitation d'une scierie.) La communication et la promotion des intérêts autochtones dans le cadre du PFPN donnent lieu à une meilleure connaissance, au sein des Premières nations et de l'industrie privée, des possibilités d'emploi et d'affaires dans le secteur forestier. À long terme, ces activités feront en sorte que les forêts des réserves seront aménagées de façon durable et que le degré de développement et d'autonomie des collectivités autochtones augmentera.

## **6. Activités de sensibilisation**

En 2003-2004, les responsables du PFPN ont participé à une vingtaine d'événements, notamment des conférences et des salons professionnels, pour sensibiliser une vaste gamme de publics à la foresterie autochtone. Le principal événement auquel ont participé les responsables du PFPN était le XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, tenu à Québec en septembre 2003. Dans le cadre de ce congrès, les responsables du PFPN, en partenariat avec l'Association nationale de foresterie autochtone, ont organisé un événement parallèle intitulé *Foresterie autochtone au Canada – Meilleures pratiques*. Lors de cet événement, six conférenciers autochtones provenant de différentes régions du pays ont présenté leur point de vue sur la foresterie autochtone au Canada devant une salle comble comptant

plus de 400 représentants canadiens et internationaux.

En 2003-2004, de nouveaux documents de sensibilisation caractérisés par le nouveau concept d'identité visuelle du PFPN ont été imprimés, notamment des bulletins, des affiches, des couvertures de présentation, des dossiers et d'autres documents professionnels.

## **7. Initiative régionale – Exemple au Nouveau-Brunswick**

En 2003-2004, les responsables du PFPN ont fait preuve de leadership dans l'élaboration d'une initiative régionale de partenariat, d'une durée de quatre ans et d'une valeur de quatre millions de dollars, ayant pour objectif de renforcer les compétences techniques en foresterie des 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick. Parmi les partenaires qui appuient cette initiative, notons les conseils tribaux du Nouveau-Brunswick, la First Nations Human Resources Development Corporation, le Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et le Programme forestier des Premières nations.

Le PFPN s'est engagé à contribuer 70 000 \$ par année à l'initiative, somme qui permettra l'obtention de 930 000 \$ auprès des partenaires et qui portera les fonds annuels à 1 million de dollars. Cette initiative de partenariat devrait permettre la création de 180 emplois à temps plein et permanents pour des Autochtones au sein de l'industrie forestière et fournir une formation ayant trait à l'emploi en foresterie et au perfectionnement dans ce domaine à 700 travailleurs autochtones.

Le tableau 3 présente les fonds alloués par chacun des partenaires de l'initiative.

**TABLEAU 3 : Fonds alloués chaque année par les partenaires de l'initiative de foresterie du Nouveau-Brunswick**

Partenaires	Fonds annuels
First Nations Human Resources Development Corporation	15 000 \$
Conseil tribal Mawiw	9 000 \$
Conseil des Micmacs du district de la Rive nord	12 000 \$
Conseil tribal de la vallée de la rivière Saint-Jean	9 000 \$
Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick	15 000 \$
Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	60 000 \$
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	60 000 \$
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	750 000 \$
Programme forestier des Premières nations	70 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 000 000 \$</b>

### **8. Volet autochtone du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa**

Le volet autochtone du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa est un projet de cinq ans d'une valeur de 7,5 millions de dollars qui aide les Premières nations à lutter contre le dendroctone du pin ponderosa et à réduire au minimum l'incidence de l'infestation actuelle sur les terres forestières de leurs réserves en Colombie-Britannique. Environ 75 collectivités autochtones vivant à proximité de forêts constituées notamment de pins tordus sont touchées par l'infestation. Ces collectivités sont situées dans une zone dont la superficie équivaut environ au tiers de celle de la province et qui s'étend de Smithers, au nord, aux frontières avec l'Alberta et les États-Unis, à l'est et au sud.

Le volet autochtone porte principalement sur la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa et

la restauration des forêts (récolte et restauration de sites) dans les réserves situées à l'intérieur de la zone touchée par l'infestation. De plus, ce volet du programme permet aux Premières nations de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre l'insecte et d'aménagement et de restauration des forêts.

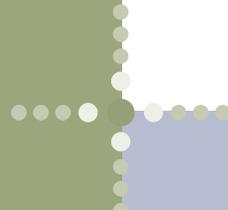
Des lignes directrices ont été élaborées en consultation avec les Premières nations situées dans les zones touchées, et le volet autochtone a été lancé en août 2003. La première année a consisté en la promotion et en l'évaluation des zones touchées, ainsi qu'en la sensibilisation à l'égard de celles-ci. Au cours de cette même année, 21 projets ont été financés, y compris des projets de relevés au sol, de relevés pour traitement et prescriptions, de coupes d'assainissement, de coupes de récupération, d'abattage et de brûlage, d'appâtage et de restauration de sites. Au total, 118 travailleurs autochtones ont contribué au volet autochtone

dans 18 collectivités. De plus, 417 715 \$ en fonds du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa et 146 642 \$ (estimation) en fonds d'autres sources, principalement les Premières nations, ont été dépensés dans le cadre des 21 projets approuvés (voir le tableau A4 de l'annexe 1).

### **9. Orientations futures du PFPN**

Les besoins et les possibilités des Premières nations en matière de foresterie ont considérablement évolué depuis le lancement du PFPN en 1996. Nombre de Premières nations ont progressé dans le domaine du développement forestier en acquérant des compétences en matière d'aménagement durable des forêts et de développement d'entreprises forestières. L'industrie forestière conclut de plus en plus d'accords de partenariat et de coentreprise avec les Premières nations. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les droits fonciers issus des traités entraînent

la croissance des territoires propres aux Autochtones. En raison de cette évolution, les responsables du PFPN étudient des possibilités partout au pays pour mettre davantage l'accent sur les initiatives régionales qui présentent des avantages socio-économiques durables. L'initiative au Nouveau-Brunswick est un bon exemple qui illustre comment le PFPN peut être avantageux pour les Premières nations en facilitant l'obtention de fonds ou de contributions non pécuniaires auprès de partenaires, comme le gouvernement provincial, l'industrie, des groupes autochtones et d'autres programmes fédéraux. Les responsables du PFPN tenteront de lancer d'autres initiatives régionales semblables dans d'autres provinces et territoires lorsque les occasions se présenteront. De plus, le PFPN continuera d'être un des principaux défenseurs de la foresterie autochtone en sensibilisant le public aux défis qu'elle présente, aux possibilités qu'elle offre et aux meilleures pratiques qu'elle emploie.



# Chapitre deux

**Histoires de réussites du Programme forestier  
des Premières nations**



Il existe plus de 600 collectivités de Premières nations au Canada et 80 p. 100 d'entre elles sont situées dans les régions forestières du Canada.

En 2003-2004, les comités de gestion provinciale et territoriale du Programme forestier des Premières nations (PFPN), ont approuvé 166 projets pour qu'ils soient financés dans le cadre du Programme. Ces projets apportent aux Premières nations l'expérience, la capacité et les compétences techniques pour gérer leurs forêts.

Les six projets présentés dans le présent chapitre illustrent les réussites des Premières nations en matière d'activités liées aux forêts. Ces exemples pourront servir de référence aux autres Premières nations intéressées dans la planification et l'élaboration de leurs propres projets, ou qui veulent en apprendre davantage sur les occasions de développement économique lié aux forêts des Premières nations.

Pour de plus amples renseignements, il suffit de communiquer avec les personnes-ressources mentionnées à la fin de chaque histoire de réussite.

### ***Première nation malécite de Madawaska***

La Première nation malécite de Madawaska, au Nouveau-Brunswick, aura bientôt terminé les travaux pour la réalisation d'un projet d'écotourisme qui attirera des touristes en toute saison. Le projet comprend un centre d'interprétation, un restaurant, un terrain de camping, une éclosierie et un étang de pisciculture public, tous situés près de la rivière Iroquois de Saint-Basile, N.-B. Le projet d'écotourisme créera des postes à long terme pour la collectivité et offrira un travail saisonnier aux membres de la Première nation, ce qui stimulera l'économie locale.

Le financement initial a été offert par le ministère des Pêches et des Océans et a servi à l'acquisition de terres hors de la réserve, à l'élaboration d'un plan d'activités pour la commercialisation des produits des Premières nations et le développement de la culture hydroponique.

En 2003-2004, le PFPN a fourni 35 000 \$ pour créer 5 km de pistes pour la randonnée pédestre, la motoneige et le VTT. Les fonds ont servi à élargir les pistes existantes, à déboiser et à créer de nouvelles pistes, ce qui demande l'éclaircie de la forêt et le ramassage des branches mortes. Les sentiers panoramiques longent la rivière et sont liés aux pistes de la réserve de la Première nation.

Les Malécites de Madawaska ont contribué au projet en fournissant un tracteur et un engin forestier de manutention, des débroussailleuses et des scies à chaîne. Tous les employés engagés dans le projet possédaient des compétences en foresterie.

La Première nation prévoit également travailler de concert avec la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton. Les membres de la bande travailleront conjointement avec les étudiants en foresterie de cycle supérieur pour déterminer l'emplacement d'un lot servant à la démonstration, effectuer l'inventaire de la région et utiliser la technologie GPS pour compiler des cartes détaillées.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Richard Wallace  
Première nation malécite de Madawaska  
1771, rue Main  
Première nation malécite de Madawaska (N.-B.)  
E7C 1W9  
Tél. : (506) 739-9765  
Cell. : (506) 736-9462

## ***Société d'aménagement et de développement forestier de Betsiamites***

La Société d'aménagement et de développement forestier de Betsiamites (Québec) gère la forêt de Betsiamites depuis plus de 15 ans. Elle est l'un des plus gros employeurs de la collectivité; sa récolte s'élève à environ 16 000 mètres cubes et elle exécute des travaux sylvicoles sur 300 hectares par année. Les activités forestières génèrent une importante activité économique dans la collectivité.

En plus de gérer les forêts de la réserve, la collectivité a conclu une convention d'aménagement forestier pour les forêts adjacentes. Au cours des dernières années, la Société a diversifié ses activités grâce à des contrats avec Hydro-Québec.

En 2003-2004, le PFPN a fourni 50 255 \$, c'est-à-dire environ 23 p. 100 du total du coût du projet (219 468 \$), y compris les services techniques pour la planification, la supervision et l'approbation des activités d'aménagement forestier de la réserve. Une partie du financement a également permis des travaux sylvicoles sur 90 hectares, la plantation de 92 000 arbres et la construction d'un chemin en gravier de 10 kilomètres.

La Société cherche à obtenir la certification ISO 9001. L'atteinte de cette certification lui permettrait de démontrer qu'elle a un bon système de gestion de la qualité en place pour répondre aux attentes des clients. De nombreux organismes demandent à leurs fournisseurs d'être certifiés ISO 9001, et le fait de le devenir ouvrira de nouvelles portes.

Le soutien financier offert par le PFPN a aidé la Société à franchir les premières étapes vers l'atteinte des normes ISO 9001. Un membre de la collectivité a été désigné comme responsable de l'élaboration du projet. Un expert-conseil

a été engagé pour aider à créer le nouveau système de gestion et aider le responsable à élaborer les critères de qualité.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

André Côté, directeur  
Société d'Aménagement et de Développement Forestier de Betsiamites  
1, rue Mitesh, Betsiamites (Québec) G0H 1B0  
Tél. : (418) 567-4014

## ***M'TIWA-KI Services***

M'TIWA-KI Services a été fondée en 1998 par Art Jacko, un membre de la réserve indienne non cédée de Wikwemikong, située sur l'île Manitoulin en Ontario. L'entreprise offre aux Premières nations, au gouvernement et aux entreprises forestières une gamme de services liés aux ressources naturelles, notamment la planification et la gestion de projets, des services techniques de foresterie, l'extinction des incendies, le partage de l'information, l'administration des contrats, la négociation en matière de ressources naturelles, la planification stratégique, l'étude des marchés, la planification des affaires liées à la foresterie, la tenue d'ateliers et de séminaires sur la foresterie, la conformité et le suivi en forêt.

Jacko a compris que le secteur des ressources naturelles nécessitait de l'expérience dans divers domaines. En se concentrant sur les petits contrats à court terme au cours des premières années, il a été en mesure de gérer la « crise de croissance » de l'entreprise. Au cours de sa première année d'activité, la compagnie a généré un revenu brut d'environ 176 000 \$. Ce chiffre a monté de façon constante jusqu'à dépasser les 700 000 \$. Chaque année, l'entreprise a réinvesti en elle-même, ce que Jacko appelle la « clé de la réussite ».

Le financement du PFPN a permis à l'entreprise d'être plus concurrentielle au cours des premières années, d'augmenter son expertise en matière de formation et de signer d'autres contrats. Jacko a remarqué qu'il pouvait épargner en offrant la formation à l'interne. M'TIWA-KI Services est maintenant un organisme de formation sur les feux de forêt accrédité en Ontario et a reçu une certification d'instructeur pour d'autres formations telles que le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, le transport des marchandises dangereuses, l'introduction au GPS et le débroussaillage.

M'TIWA-KI Services a comme objectif de former des pompiers forestiers autochtones afin qu'ils deviennent des instructeurs et puissent donner la formation pour l'entreprise. Les personnes formées seront embauchées pour offrir les services de formation de l'entreprise en 2005 et au cours des années suivantes. Il est également possible que ces personnes travaillent pour d'autres organismes de formation. D'ici 2005, Jacko prévoit que les instructeurs de l'entreprise seront uniquement des membres de la Première nation.

« Fonder mon entreprise a été la meilleure idée que j'aie eue » affirme-t-il. [traduction]

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Art Jacko, président, M'TIWA-KI Services  
Première nation de la rivière Whitefish  
172, rue Old Village  
Birch Island (Ontario) POP 1A0  
Tél. : (705) 285-4004

## ***La Première nation de Peguis se forme pour devenir le chef de file local en foresterie***

La Première nation de Peguis est située à environ 180 km au nord de Winnipeg, dans la région d'Interlake. Comptant plus de 7 000 membres dans sa bande, la Première nation de Peguis constitue la plus grande collectivité des Premières nations du Manitoba. Environ 3 000 résidents habitent la réserve.

Cheryl Bear fait partie de la Société de développement de Peguis. En octobre 2004, à la conférence nationale du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) à Fredericton, Nouveau-Brunswick, elle a expliqué la pensée des chefs de la Première nation de Peguis.

« Dès le départ, nos chefs ont compris la nécessité de travailler avec l'industrie, tous les paliers de gouvernement et les autres Premières nations pour créer des occasions économiques à long terme qui profiteront à notre collectivité », explique Bear. « Avec un grand potentiel de croissance dans le secteur de la foresterie, il était important de mettre sur pied un programme de formation en foresterie afin que la collectivité soit prête à croître et à profiter des occasions. » [traduction]

Depuis 2000, le Programme forestier des Premières nations appuie Peguis dans sa planification stratégique et ses programmes de formation en récolte mécanisée et conventionnelle avec plus de 80 000 \$.

Cette année, le programme d'exploitation forestière offrira les formations suivantes : perspective historique des anciens, techniques d'exploitation forestière, esthétique et sécurité en exploitation forestière, normes environnementales, meilleures pratiques d'aménagement, premiers soins/RCR, concepts d'affaires, ainsi

que du travail sur le terrain (pour mettre la théorie en pratique). Le programme inclut une formation pour l'obtention du permis de conduire de classe 1 (camions).

Ce groupe de stagiaires a comme objectif précis de devenir des propriétaires et d'exploiter leur propre entreprise de camionnage lorsqu'ils auront terminé le programme.

La Société de développement de Peguis continue d'offrir de la formation et crée des emplois viables à long terme pour les membres de la collectivité.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Éric Bear  
Société de développement de Peguis  
Première nation de Peguis  
Boîte postale 10  
Peguis (Manitoba) R0C 3J0  
Tél. : (204) 645-2359

ou

Albert Sutherland  
200 – 286, rue Smith  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1K4  
Tél. : (204) 946-1869

### ***Première nation de Driftpile***

La Première nation de Driftpile au Centre-Nord de l'Alberta prend la planification de l'aménagement forestier au sérieux. Elle participe activement au PFPN depuis le milieu des années 1990, période pendant laquelle elle a procédé à de nombreux traitements des forêts sur la réserve.

Pour faciliter un plus grand engagement des membres de la bande dans le travail sylvicole sur le terrain et atteindre l'objectif à long terme de mettre en œuvre son plan d'aménagement forestier en 2003-2004, la bande a réussi à

mettre sur pied un programme de formation pour ses membres qui permet de perfectionner les aptitudes pratiques des travailleurs forestiers. Au cours d'une période d'au moins 30 jours, 14 participants ont été formés sur l'utilisation adéquate et l'application des débroussailleuses et des scies à chaîne.

La formation a été offerte à un moment opportun. Au cours des années précédentes, la bande avait exécuté de nombreuses initiatives de plantation d'arbres. Toutefois, les sites nécessitaient des travaux de suivi. Au fil du temps, le nombre de feuillus dans les zones productives de la forêt le long des berges du Petit lac des Esclaves avait commencé à supplanter celui des semis d'épinette. Pour augmenter la survie et la croissance des arbres plantés, on en a prescrit le dégagement et conçu un projet pour que les membres de la bande traitent ces zones. Le projet a été approuvé par le comité de gestion de l'Alberta, PFPN.

En plus de la formation sur les débroussailleuses, les participants ont reçu une formation précieuse sur l'utilisation efficace et sécuritaire des scies à chaîne. Les participants ont été formés en équipes, et ont été en mesure de fournir du bois de chauffage aux anciens comme sous-produit de leur activité de formation. Dans l'ensemble, l'activité permettra d'aider à créer des emplois à long terme pour la collectivité et des emplois saisonniers pour les membres de la Première nation résidant hors de la réserve, ce qui stimulera l'économie locale. De plus, les forêts de la réserve reçoivent les travaux d'aménagement dont elles ont besoin.

En 2003-2004, le PFPN a fourni 14 400 \$, montant auquel la Première nation Driftpile a ajouté 30 600 \$. Jusqu'à ce jour, de nombreux stagiaires se sont joints aux équipes de débroussaillage au nord de la Colombie-Britannique. Les occasions d'emploi où l'on utilise des débroussailleuses augmentent dans

la région au rythme de l'industrie forestière locale et les membres de la Première nation Driftpile sont bien placés pour en tirer profit.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Peter Freeman, directeur de la gestion des immobilisations

Première nation Driftpile

Boîte postale 30

Driftpile (Alberta) TOG OVO

Tél. : (780) 355-3868

Cell. : (780) 523-7791

### ***La société Eagle's Nest Log Industries***

En 1998, la bande indienne Nooaitch de la vallée de la Nicola, située près de Merritt, en Colombie-Britannique, a fondé une société de construction de maisons en bois rond, Eagle's Nest Log Industries Inc.

À cette époque, James Fountain, l'administrateur de la bande, voulait davantage d'occasions en transformation des produits forestiers pour la bande de Nooaitch et les bandes avoisinantes, ainsi qu'améliorer les conditions de logement pour la collectivité. James voulait également se servir du permis d'exploitation de boisés et du permis de vente de bois de la bande. La chef Linda Chackelly était intéressée à augmenter la valeur du bois exploité sur leur territoire.

Le PFPN a réalisé le potentiel du projet et offert un versement initial de 6 000 \$ à Eagle's Nest pour l'étude de faisabilité de la construction de maisons en bois rond. Au cours des années suivantes, le PFPN a versé un montant de 24 000 \$ pour l'équipement de construction de maisons en bois rond, la commercialisation et la formation sur l'exportation du produit. «Le financement du PFPN a été essentiel au

développement de la société» raconte Fountain. [traduction]

En 2002, après un bon départ pour la société et un début de notoriété pour ses produits, Eagle's Nest a été invitée à se joindre à un groupe (Team BC) allant faire la promotion des entreprises de la Colombie-Britannique en Chine.

L'équipe a rencontré de nombreux promoteurs à Shanghai et à Beijing pour discuter des occasions d'affaires pour des fabricants autochtones de produits du bois. Eagle's Nest s'est fait remettre un ensemble de plans et on lui a demandé de présenter une soumission pour deux projets distincts de construction de maisons en bois rond pour des promoteurs immobiliers de Chine.

Au cours de la même année, Eagle's Nest a participé à d'importants salons professionnels sur la construction, en Allemagne. La société cherchait à trouver des agents de commercialisation européens. Fountain ajoute qu'il y travaille toujours!

En 2001-2002, cinq maisons en bois rond ont été construites pour les membres de la collectivité et six autres le seront dès la réception de l'approbation. En décembre 2003, une maison modèle a été construite grâce au financement du PFPN.

La société emploie de cinq à neuf personnes selon la saison.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

James Fountain, président

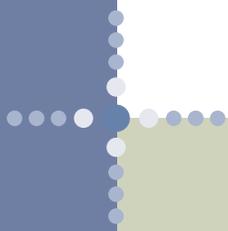
Eagle's Nest Log Industries

Bande indienne Nooaitch

#18 Shackelly Road

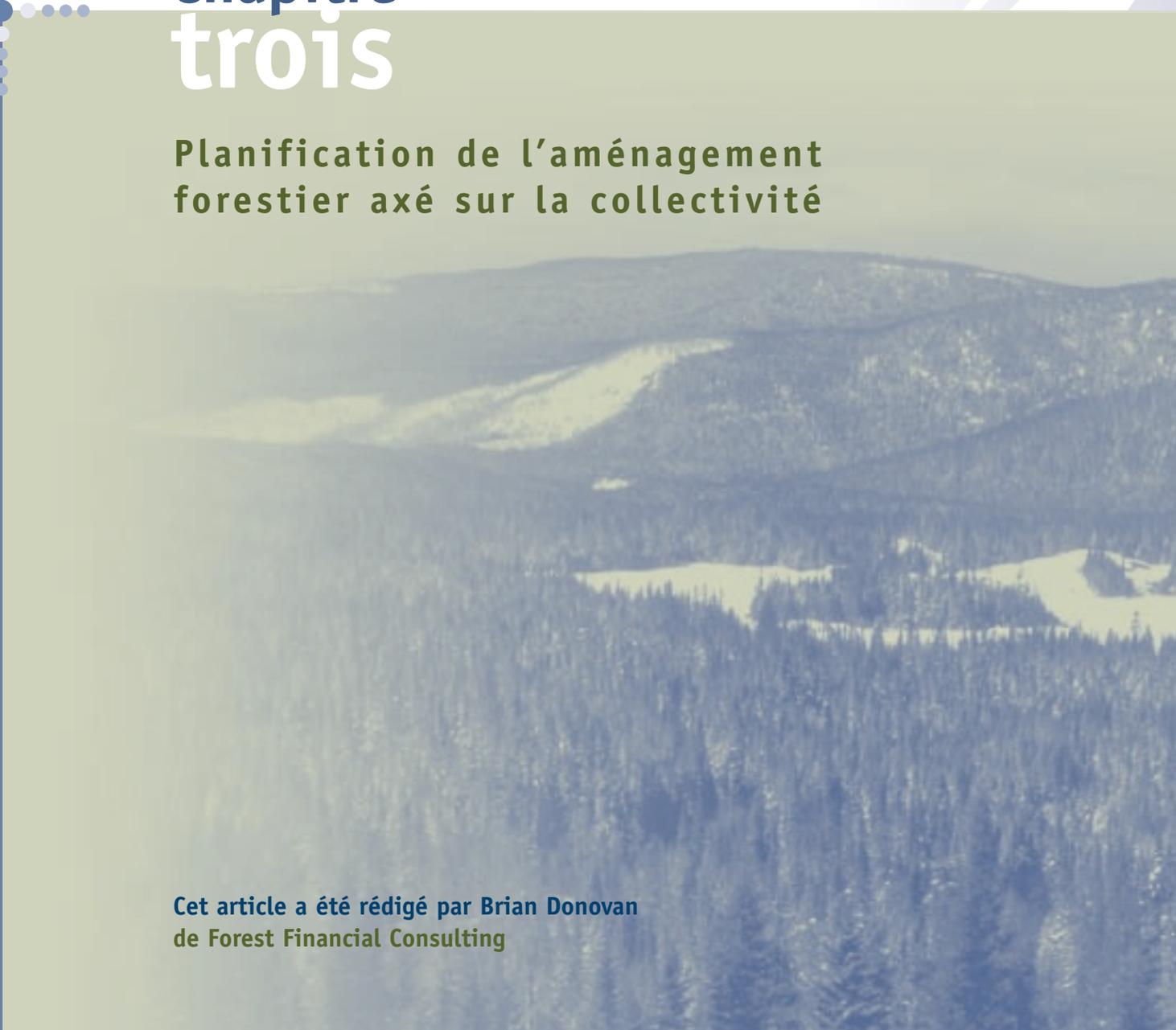
Merritt (Colombie-Britannique) V1K 1N9

Tél. : (250) 378-3599



# Chapitre trois

Planification de l'aménagement  
forestier axé sur la collectivité



Cet article a été rédigé par Brian Donovan  
de Forest Financial Consulting

## Introduction

Pour s'assurer d'atteindre ses objectifs, on prépare des plans financiers, des plans de travail et des plans pour les vacances. Le plan d'aménagement forestier est élaboré dans le même but. Il sert à cibler les mesures qui doivent être prises sur un territoire forestier afin d'atteindre des objectifs précis. La collecte de données, la consultation de personnes et la disponibilité des ressources sont essentielles à la réussite d'un tel plan. Pour certains, un plan permet d'acquérir une meilleure compréhension du territoire qu'ils possèdent, alors que pour d'autres, il aide à déterminer les avantages financiers ou économiques qui peuvent être tirés du territoire en question.

Sur les terres appartenant aux Premières nations, la participation de la collectivité a tendance à être beaucoup plus importante qu'ailleurs. Plus la population d'une collectivité est petite et unie, plus élevé sera le pourcentage de cette population qui risque de remarquer les répercussions des activités forestières sur son territoire. C'est pourquoi il est important d'élaborer un plan qui prévoit la participation massive des membres de la collectivité.

De plus, la planification de l'aménagement forestier de petits territoires comme ceux qu'occupent les collectivités des Premières nations peut constituer des défis uniques. Il est souvent difficile de déterminer ce qui doit être fait et comment la collectivité doit participer au processus de planification.

Le cadre de planification présenté dans ce chapitre a été élaboré pour les Premières

nations des provinces Maritimes. Dans cette région, on trouve 29 collectivités autochtones occupant des territoires dont la superficie varie de 26 à 4 400 hectares, pour une moyenne de 450 hectares. Des plans de gestion ont été préparés pour certains des territoires les plus importants. Aujourd'hui, certaines collectivités comptent un Chef des Terres qui travaille à plein temps et qui possède des compétences en SIG. L'une de ces collectivités a même été certifiée FSC<sup>1</sup>.

Bien que le cadre de planification ait été élaboré spécifiquement pour les collectivités autochtones des provinces Maritimes, il peut aussi être utilisé par les Premières nations établies sur d'autres territoires du Canada qui souhaitent consolider leurs processus de planification de l'aménagement et de prise de décision.

Il faut d'abord obtenir des réponses à des questions d'ordre général avant de passer aux détails et à la mise en œuvre. Chaque question correspond à un élément du cadre de planification :

1. Quelle est la vision de la collectivité à l'égard de son territoire? Vision et valeurs de la collectivité.
2. Quels sont les buts et les objectifs de la collectivité? Buts et objectifs.
3. La collectivité dispose-t-elle des ressources dont elle a besoin pour élaborer des plans et les mettre à exécution? Ressources.
4. Quelle est la composition du territoire et comment celui-ci cadre-t-il avec les buts et la vision de la collectivité? Territoires.

---

1 La Première nation de Pictou Landing, près de New Glasgow en Nouvelle-Écosse, a été certifiée par un organisme d'enregistrement reconnu par le Forest Stewardship Council (FSC). Le FSC est un organisme international sans but lucratif qui a été mis sur pied pour soutenir la gestion des forêts de la planète dans une perspective qui est respectueuse de l'environnement, avantagée sur le plan social et viable du point de vue économique.

Selon un vieux dicton, ne pas planifier, c'est planifier l'échec. Les activités forestières qui ne sont pas coordonnées à l'aide d'un plan peuvent avoir des effets négatifs à long terme sur la forêt et entraîner une diminution des avantages pour la collectivité. Le cadre de planification est un *outil* qui peut aider à déterminer si une collectivité dispose des éléments nécessaires pour effectuer une planification de l'aménagement.

### **1. Vision et valeurs communautaires : Que souhaite la collectivité?**

D'abord, une vision et des valeurs doivent être définies. La vision représente le territoire idéal auquel vous aspirez alors que les valeurs correspondent à ce qui est important pour une personne ou une collectivité. Par exemple, voici la vision qui pourrait être élaborée pour un territoire forestier : une forêt dont l'aménagement permettra de générer des emplois et des avantages culturels pour la collectivité. Quant aux valeurs liées à cette vision, elles pourraient comprendre, entre autres, ce qui suit : le couvert forestier continu et l'habitat faunique.

Se concentrer sur la définition d'une vision peut aider à déterminer la façon dont les décisions relatives à la gestion des terres doivent être prises, à cibler les organismes dirigeants concernés et à établir un consensus communautaire sur l'utilisation du territoire. À cette étape, les valeurs de la collectivité doivent également être évaluées. Un plan d'aménagement forestier reposant sur une vision et des valeurs communautaires permet de fixer des buts et des objectifs réalistes. Une fois que ceux-ci sont établis, il est plus facile de définir l'inventaire à réaliser et les mesures d'aménagement adéquates à prendre afin d'atteindre les buts et les objectifs. L'absence d'une vision pour le territoire n'écarte pas le

besoin d'aménager; elle indique simplement qu'un niveau de planification différent pourrait être plus approprié.

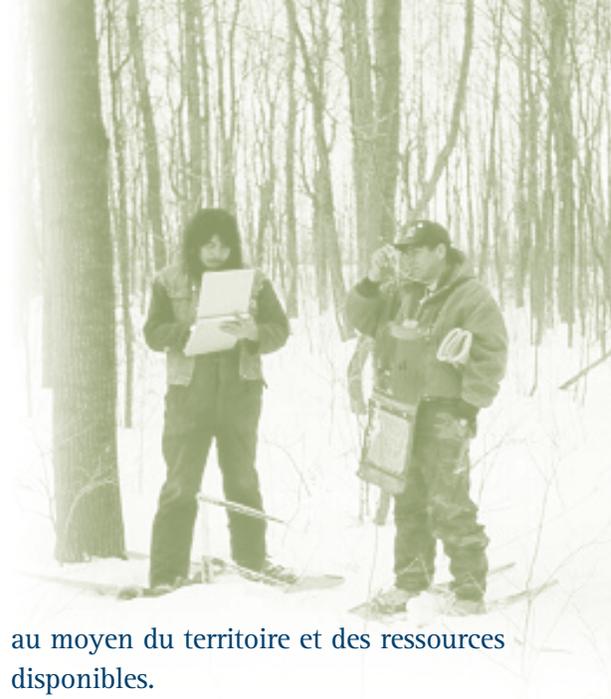
Afin de définir davantage la vision et les valeurs, veuillez poser les questions suivantes aux membres de votre collectivité :

- i) L'orientation à prendre en matière d'aménagement forestier est-elle dictée par le chef et le conseil ou par une personne occupant le poste de Chef des Terres à temps plein?
- ii) Qui s'occupe de la forêt de la collectivité? Le chef et le conseil sont-ils au moins informés de ce qui se passe sur le territoire?
- iii) Dans la mesure du possible, une vision du territoire forestier a-t-elle été établie?
- iv) Quel avenir la collectivité envisage-t-elle à l'égard de son territoire?
- v) Y a-t-il actuellement récolte de bois sans plan d'aménagement ni autorisation?
- vi) Des activités non autorisées ou non surveillées ont-elles lieu? (Cette situation est problématique, car de telles activités compromettront la mise en œuvre de tout plan dans lequel elles n'ont pas été intégrées.)
- vii) Existe-t-il des normes pour contrôler les activités forestières entreprises sur le territoire?
- viii) Quelles sont les procédures à respecter en matière de sécurité, de formation, de coupe et de sylviculture?
- ix) Des ressources financières ou professionnelles ont-elles été déterminées pour mettre en œuvre un plan d'aménagement?

## 2. Objectifs : Que tente de réaliser la collectivité?

Une fois que la vision est établie, l'étape suivante consiste à déterminer les objectifs souhaités. Ceux-ci constituent les éléments mesurables d'un plan. Les objectifs confèrent au plan des paramètres bien définis et réalistes qui vous permettent de poursuivre le processus de planification et, par la suite, d'évaluer si vous avez réussi ou non.

Ils sont regroupés en deux catégories : les objectifs fixes de type économique ainsi que les objectifs souples de type environnemental et social. L'emploi, l'habitat faunique et la protection des valeurs spirituelles et culturelles sont quelques exemples d'objectifs. Ils devraient être en harmonie avec la vision et réalisables



au moyen du territoire et des ressources disponibles.

Les objectifs potentiels peuvent être indiqués dans le plan sous forme de tableau (voir le tableau 1) afin que vous puissiez équilibrer, au moyen de pourcentages, chacun des types d'objectif que la collectivité souhaite atteindre.

**TABLEAU 1 : Objectifs**

Objectifs fixes	Objectifs souples	Objectifs souples
Type économique %	Type environnemental %	Type social %
Emploi	Zones uniques	Valeurs spirituelles et culturelles
Revenus	Habitat faunique	Emploi
Valeur	Interdépendance	Démographie
Retombées	Eau	Esthétique
Industrie secondaire	Écologie	Loisirs

L'établissement des objectifs est un exercice auquel doit participer la collectivité. Lors de réunions de remue-méninges, les objectifs peuvent être ciblés puis examinés en fonction du territoire et de la vision afin de s'assurer qu'ils sont réalistes et conciliables.

Une fois que les objectifs ont été acceptés par la collectivité, on peut passer à l'étape suivante, qui consiste à inventorier les données permettant de mesurer les objectifs. Les données de base comprennent la composition (espèces, pourcentages), les volumes par espèce, les renseignements sur les plans d'eau (ruisseaux,

lacs, rivières, zones humides), l'habitat propre à des endroits particuliers, les aires du patrimoine et les aires culturelles (voir le tableau 2).

Si vos objectifs comprennent des facteurs économiques fixes comme les rendements financiers ou la création d'emploi, il est important de s'assurer que votre inventaire regroupe des données qui vous permettront de

déterminer les résultats. Si les artisans de votre collectivité ont recours à différentes espèces dans le cadre de leur travail, le recensement des données constitue une excellente occasion de recueillir des renseignements au sujet de la disponibilité des espèces. En adaptant l'inventaire à vos objectifs, vous pouvez évaluer votre taux de réussite.

**TABLEAU 2 : Renseignements sur l'industrie forestière**

Forêt/faune	Non ligneux
Peuplements forestiers, délimitations, composition, volumes, hauteur	Plantes non ligneuses
Eau	Riz
Réserves écologiques	Champignons
Réserves fauniques	Baies
Aires du patrimoine et aires historiques	Herbes
Aires culturelles	Foin d'odeur
Routes, autres accès	Connaissances spécialisées de la collectivité
Reliefs, terrain	Biodiversité
Aires de loisirs	Frênes noirs
Corridors de déplacement	Bois d'artisanat
Bandes de protection riveraines	Sucre d'érable
Aires d'hivernage	Valeurs sociales
Aires de reproduction	Abris pour les animaux
Aires de migration	Médicaments
Espèce rare ou en voie de disparition	Autres inventaires autochtones
	Inventaires provinciaux et fédéral

### **3. Ressources : Quelles ressources sont disponibles pour mettre un plan en œuvre?**

Le troisième élément nécessaire pour assurer la mise en œuvre adéquate d'un plan

d'aménagement a trait aux ressources. Par ressources, on entend les ressources humaines, comme le personnel technique, les travailleurs forestiers, les entrepreneurs, les conseillers, ou reliées aux ressources humaines, comme la formation;

et l'équipement, comme les camions, les débusqueuses, les treuils de câblage et les ordinateurs. Les principales questions qui doivent être posées sont les suivantes :

- i) Les ressources sont-elles disponibles?
- ii) Permettront-elles de soutenir la mise en œuvre du plan dans le temps?

Les questions suivantes peuvent vous aider à déterminer si vous disposez des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan.

- Qui élaborera le plan?
- Qui recueillera les données d'inventaire?
- Comment participera la collectivité?
- Quels types de professionnels et de techniciens retrouve-t-on au sein de la collectivité?
- Existe-t-il des équipes formées pour la coupe et la sylviculture?
- Le gestionnaire du territoire sera-t-il en poste pour un certain nombre d'années?
- La collectivité a-t-elle besoin d'un camion, d'un porteur, de scies à chaîne et d'appareils à incendie?
- Comment rendons-nous compte des activités annuelles?
- Qui s'occupe des paiements, des travailleurs, des entrepreneurs, etc.?

Il faut poser ces questions principalement pour déterminer si la collectivité a besoin ou non d'autres ressources que celles dont elle dispose actuellement pour élaborer un plan et le mettre en œuvre. Le plan peut-il être élaboré, délimité (en forêt) et mis en œuvre par des équipes afin d'effectuer les travaux sylvicoles et la coupe? Comment les résultats seront-ils recueillis et comment en rendra-t-on compte? Cet élément

est très important puisque les possibilités d'emploi pour les membres de la collectivité sont inestimables à ce stade.

Une autre composante à considérer lors de cette étape est la **formation** (celle qui a déjà été offerte et celle qui doit l'être). Il en existe deux types : la formation pratique, dans le cadre de laquelle les entrepreneurs aident les membres de la collectivité à accomplir le travail, et la formation offerte à certains membres de la collectivité dans les établissements d'enseignement professionnel ou technique. Les gens ayant reçu une formation peuvent transférer à la collectivité les connaissances qu'ils ont acquises. Un bon plan de formation permet d'élaborer et de mettre en œuvre adéquatement le plan dans son ensemble.

#### ***4. Territoire : Quelle est la composition d'un territoire?***

En soi, le territoire est un élément déterminant tant pour la vision, les buts et les ressources de la collectivité. Le territoire permet-il à la collectivité de réaliser la vision et les buts qu'elle a établis? En fin de compte, ce sont les ressources du territoire qui détermineront le type de plan qui sera élaboré.

La planification à l'échelle de la forêt, du peuplement et du territoire sont trois types de planification qui conviennent aux territoires forestiers de petite et moyenne superficie; ils sont choisis en fonction de la vision et des buts ainsi que de la disponibilité des ressources.

#### **Plan d'aménagement à l'échelle de la forêt :**

Le plan d'aménagement à l'échelle de la forêt est élaboré pour différents types de territoires lorsqu'une vision et des objectifs ont été

clairement définis et lorsque les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan sont disponibles. Ce plan se distingue des plans d'aménagement à l'échelle du peuplement et du territoire par sa *façon de considérer les valeurs et les objectifs qui ont trait à la forêt*. Les parterres de coupe peuvent être constitués de nombreux peuplements ainsi que de réserves d'espèces sauvages qui ne tiennent pas compte des limites des peuplements; l'examen des résultats se fait donc plus ou moins annuellement. Un plan diversifié et détaillé comme le plan d'aménagement à l'échelle de la forêt exige des ressources et une infrastructure pour planifier les activités annuelles et en rendre compte.

### **Plan d'aménagement à l'échelle du peuplement :**

Le plan d'aménagement à l'échelle du peuplement convient aux territoires dont la superficie et les ressources sont insuffisantes et pour lesquels les buts établis ne sont pas tout à fait cohérents. Ce plan constitue une *compilation des traitements de peuplement individuels*, c'est-à-dire des traitements spécifiques qui seront prescrits ou des mesures particulières qui seront prises indépendamment des autres peuplements. L'examen des résultats se fait donc de façon discontinue en raison des traitements de peuplement spécifiques. Contrairement au plan d'aménagement à l'échelle de la forêt, le plan d'aménagement à l'échelle du peuplement considère les espèces sauvages, les autres valeurs et le peuplement comme un tout. Dans le cadre du plan d'aménagement à l'échelle du peuplement, il est aussi nécessaire de rendre compte des activités à cette échelle.

### **Plan d'aménagement à l'échelle du territoire :**

Le plan d'aménagement à l'échelle du territoire convient aux territoires de petite superficie dont les activités et les ressources sont limitées et où des interventions périodiques sont pertinentes. La délimitation des différents peuplements ou la planification d'activités spécifiques n'est pas justifiée puisque la structure existante ne suffit pas à soutenir de telles activités. Lors du déroulement des activités, il est possible de *considérer tous les peuplements comme un seul*. Cette approche ne devrait être adoptée que dans des cas exceptionnels puisque la plupart des propriétaires de territoire devraient être en mesure de rassembler les ressources nécessaires pour au moins exercer les activités peuplement par peuplement. Toutefois, dans les cas où des lacunes importantes en matière d'aménagement surviendraient, cette option peut être envisagée. Ce plan demande de rendre compte des activités à l'échelle du territoire.

Pour choisir le type de plan adéquat, il faut étudier attentivement le territoire. Que constatez-vous? Si le territoire est grand et diversifié, que les buts sont fixés et que les ressources sont accessibles, un plan d'aménagement à l'échelle de la forêt peut facilement être élaboré. À l'inverse, si le territoire est petit et peu diversifié, un plan d'aménagement à l'échelle du territoire ou du peuplement peuvent s'avérer suffisant.

**TABLEAU 3 : Directives pour la planification de la gestion**

Directives	Forêt	Peuplement	Territoire
<b>Aménagement actuel</b>	Actif	Actif	Passif
<b>Superficie du territoire</b>	> 750 ha	De 750 à 250 ha	< 250 ha
<b>Nombre de peuplements</b>	> 50 peuplements	De 50 à 20 peuplements	< 20 peuplements
<b>Mesure de diversification</b>	D->M/S	Inégale	Inégale
<b>Types forestiers</b>	rés., mél., feuil.	Inégaux	Inégaux
<b>Inventaire disponible</b>	Complet	Inégal	Incomplet
<b>Ordonnancement des activités</b>	Continu	Interrompu	Interrompu
<b>Vision et objectifs atteignables</b>	Oui	Peut-être	Improbable

En ce qui concerne les territoires des Premières nations des provinces Maritimes, les directives apparaissant dans le tableau 3 ont été élaborées pour évaluer le type de planification requis. Ces directives doivent être considérées comme de simples indications puisque les éléments requis peuvent différer selon les régions.

## Résumé

En ce qui a trait à la planification de l'aménagement forestier pour les territoires des Premières nations, certains éléments doivent être pris en considération afin de s'assurer que le plan élaboré est une réussite. Dès le début, la collectivité doit participer à l'établissement de la vision et des buts qu'elle envisage pour son territoire, et ce, en fonction des ressources et du territoire dont elle dispose. Une fois ces éléments pris en considération, un plan d'aménagement à l'échelle de la forêt, du peuplement ou du territoire peut être élaboré. Ce plan doit mettre en évidence ce que la collectivité souhaite faire de son territoire.

## Définitions

### **Aménagement actuel :**

Actif	Quel est le niveau d'activité forestière en cours?
Passif	Un plan à long terme est utilisé pour déterminer ce qui doit être fait, à quel endroit et à quel moment.
Superficie du territoire	La coupe est effectuée sans plan et aucune vision n'a été définie pour le territoire.
Nombre de peuplements	Selon la superficie indiquée (en hectares)
	Comme l'indique le tableau 3

### **Mesure de diversification :**

	Quel est le degré de diversification du territoire? La diversification peut être mesurée en fonction des différents stades de croissance, des types forestiers et du nombre de peuplements.
D->M/S	Y a-t-il présence de différents stades de croissance évoluant de déboisé (D) à mûr (M) ou à surané (S)?
Inégale	On ne trouve qu'un sous-ensemble de stades de croissance.

### **Types forestiers relevés :**

	Quels types et quelles variétés de couverts forestiers trouve-t-on?
rés., mél., feuil.	Existe-t-il une gamme de types forestiers comprenant des résineux (rés.), des peuplements mélangés (mél.) et des bois de feuillus (feuil.)?
Inégaux	Trouve-t-on un seul type forestier dominant?

### **Inventaire disponible :**

Un inventaire forestier a-t-il été effectué sur le territoire au cours des dix dernières années? Le cas échéant, quelle en était l'étendue (reportez-vous au tableau sur les données d'inventaire du présent document)?

***Ordonnancement des activités :***

Les activités (coupe, sylviculture) sont-elles menées plus ou moins chaque année ou ont-elles lieu à intervalles espacés?

Continu

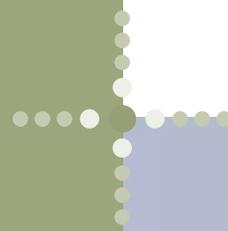
Les activités ont lieu plus ou moins chaque année.

Interrompu

Les activités ont lieu périodiquement.

***Vision et objectifs atteignables :***

Compte tenu du territoire et des ressources disponibles, la vision et les objectifs sont-ils atteignables?



# Chapitre quatre

**Indicateurs : un outil qui fait  
partie intégrante de la GDF**

**Article rédigé par J.P. Gladu,  
Président, Aboriginal Strategy Group**

## Introduction

L'utilisation du terme « indicateur » dans le contexte de gestion durable des forêts (GDF) est passablement récente. En effet, il a été introduit en 1992 au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). De cette conférence est née une entente de déclaration non obligatoire sur les principes forestiers, qui tient compte de la nécessité de mettre en place des indicateurs mondialement reconnus.

Depuis l'adoption de cette entente, des pays du monde entier élaborent et personnalisent des cadres de travail qui définissent les processus d'établissement de critères et d'indicateurs permettant de respecter les principes forestiers associés à une gestion durable des forêts. La réponse du Canada au cours de la CNUED a été présentée sous la forme d'un document intitulé *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs*. Six critères et 83 indicateurs y sont mentionnés.

Les indicateurs jouent un rôle important dans la hiérarchie à quatre niveaux des instruments d'évaluation d'une GDF. Certains considèrent même que les indicateurs définissent cette hiérarchie, qui se compose des principes, des critères, des indicateurs et des moyens de vérification. Les principes sont le fondement de nos actions. Les critères sont plus précis que les principes parce qu'ils définissent ce qui est important pour les usagers de la forêt; en fin de compte, les critères donnent un sens aux principes. Les indicateurs sont une sorte d'outils servant à nous indiquer si nous sommes sur la voie d'une gestion durable de nos forêts. Finalement, les moyens de vérification sont les outils les plus fins utilisés pour tester les indicateurs. Chaque niveau dépend du précédent.

## Que sont les indicateurs?

Les indicateurs sont utilisés par les aménagistes pour déterminer l'efficacité des pratiques forestières qu'ils ont appliquées dans le but d'assurer une gestion durable des forêts. Ils sont conçus pour permettre l'analyse des tendances et des changements de l'état de la forêt selon un contexte économique, social et écologique. Les indicateurs servent à déterminer ce que le public valorise d'une forêt et, finalement, à indiquer aux aménagistes la marche à suivre pour exercer une bonne gestion forestière.

Les valeurs sont intrinsèques à l'être humain et elles influencent nos comportements. Les indicateurs sont tirés de ces mêmes valeurs. Par exemple, les Autochtones ne ménagent pas leurs efforts pour revendiquer le respect de leurs droits ancestraux et de ceux issus des traités en ce qui a trait aux politiques et aux pratiques de gestion forestière. De ce fait, ces droits sont perçus par beaucoup comme les questions clés qui doivent être réglées pour satisfaire aux exigences d'une GDF dans un contexte écologique, économique et social.

De par leur nombre, il semblerait que les indicateurs canadiens élaborés dans un contexte autochtone sont beaucoup moins nombreux que les autres. Les indicateurs influenceront éventuellement le choix des aspects forestiers à évaluer et à contrôler, et qui serviront de critères pour l'examen d'une GDF. Par conséquent, l'influence qu'auront les valeurs autochtones sur la gestion durable des forêts dépendra du nombre d'indicateurs autochtones utilisés.

## Pourquoi avons-nous besoin des indicateurs?

Si le but des aménagistes et des usagers est d'assurer une gestion durable de nos forêts d'un point de vue écologique, économique et social, alors nous devons trouver les outils nous permettant de voir si l'on s'en approche. Les indicateurs sont de tels outils. Une fois qu'un indicateur est établi, il permet d'évaluer les progrès en faveur ou en défaveur d'une GDF, et ce, dès sa mise en application. Essentiellement, les indicateurs servent de guide ou de base de référence pour évaluer ou comparer la gestion durable des forêts. Tout comme les explorateurs cartographient leurs voyages pour s'assurer qu'ils gardent le cap, les aménagistes doivent « cartographier » leur parcours et suivre l'évolution des progrès pour favoriser une gestion durable des forêts.

Grâce à leurs pratiques forestières, à leur attachement au milieu naturel et à leurs connaissances locales et traditionnelles, les Autochtones du Canada ont été reconnus pour leur importante contribution à la gestion durable des forêts. Ils se sont toujours perçus comme une partie intégrante de la terre. De plus, près de 85 % des collectivités autochtones habitent dans une région boisée ou à proximité d'une telle région. En considérant le tout, les dirigeants autochtones doivent encourager l'élaboration d'indicateurs autochtones qui aideront les collectivités à exercer une gestion durable des forêts, ou souligner l'importance d'inclure de tels indicateurs dans les processus externes ayant le même but. Par exemple, une entreprise forestière souhaitant aborder des enjeux de durabilité devra, au moyen d'un processus de consultation populaire, se renseigner sur les valeurs des Autochtones, sur leurs questions et sur leurs préoccupations.

## Les trois piliers d'une gestion durable des forêts

La gestion durable des forêts s'appuie sur trois piliers : l'écologie, l'économie et la société. Sans eux, il est impossible d'exercer une gestion durable des forêts. Les aménagistes doivent donc s'assurer que le processus de planification tient compte de ces trois piliers. Il ne s'agit pas d'une tâche facile, surtout si les aménagistes ne disposent pas d'un système d'évaluation efficace pour leur indiquer la voie à suivre. En adoptant une stratégie de surveillance adéquate, il est possible d'élaborer des indicateurs dans ces trois secteurs qui permettront de mesurer les progrès.

Les indicateurs écologiques aideront les aménagistes à évaluer les conditions physiques de l'écosystème que la société valorise et qu'elle souhaite protéger et améliorer avec le temps. Un indicateur écologique simple pourrait évaluer l'étendue de forêt ancienne ou le nombre de caribous d'une région donnée. Ces indicateurs sont plutôt faciles à mesurer et à surveiller.

Les indicateurs économiques compilent les avantages financiers provenant du développement forestier ou indiquent la valeur monétaire de la forêt. Par exemple, beaucoup de personnes qui habitent en milieu forestier dépendent des entreprises forestières pour travailler. Pour leur part, ces entreprises dépendent de la forêt qui leur fournit la matière première requise pour la fabrication de produits forestiers. Donc, la répartition des avantages financiers provenant de l'industrie des produits ligneux serait un bon exemple d'indicateur économique. Cependant, cet indicateur est un peu plus difficile à évaluer en raison des divers avantages financiers que peut procurer

l'industrie du bois et de la quantité de données à recueillir.

Les indicateurs sociaux indiquent le bien-être ou la satisfaction des personnes et des collectivités à la suite d'activités de développement forestier. Bien qu'ils soient relativement faciles à concevoir, ils sont considérés par certains comme les plus difficiles à évaluer. Un exemple d'indicateur social serait l'ampleur des consultations effectuées auprès des usagers de la forêt dans les domaines de la planification de la gestion forestière ou de la santé publique. Le défi majeur que posent l'évaluation et le suivi de cet indicateur serait de déterminer en quoi consiste une consultation « étendue » acceptable.

S'ils sont bien conçus, les indicateurs peuvent apporter quantité de renseignements aux aménagistes qui visent une gestion durable des forêts. Qu'ils soient réalisés directement ou non, il existe de nombreux avantages à élaborer des indicateurs. Ils peuvent être utiles pour :

- venir en appui lors de l'élaboration de politiques forestière et environnementales;
- faire connaître les conditions forestières actuelles;
- améliorer les connaissances et la compréhension lorsqu'ils sont employés dans le cadre de nouvelles initiatives de recherche;
- créer un système de gestion durable des forêts axé sur des pratiques de durabilité;
- créer des renseignements et des données;
- mesurer les impacts négatifs sur la forêt en servant de système de détection rapide;
- accroître l'emploi grâce au développement et à la surveillance;
- cibler les lacunes et les menaces susceptibles d'avoir une influence sur les systèmes de gestion forestière.

## Types d'indicateurs

Au Canada, les indicateurs sont utilisés dans une optique nationale, régionale et locale; ils deviennent de plus en plus précis et « utilisables » s'ils sont élaborés dans une optique locale. Les indicateurs nationaux sont ceux qui ont été mis en place dans le but de servir d'outils et de guides en matière de politiques pour définir ce qu'est une gestion durable des forêts selon le gouvernement du Canada. Ces indicateurs ont été définis à l'aide d'un processus de consultation élargie pour rallier davantage de gens. Par exemple, le Conseil canadien des ministres des forêts a conçu l'indicateur national suivant qui servira d'outil et de guide en matière de politique :

*L'ampleur des consultations auprès des Autochtones sur la planification de la gestion forestière durable et sur le développement des politiques et réglementations en rapport avec la gestion forestière. Indicateur 6.1.1.*

L'élaboration d'indicateurs régionaux vise à ce que toutes les parties concernées s'entendent sur la signification d'une GDF pour une région donnée. Voici des exemples d'indicateurs régionaux donnés par la norme du Forest Stewardship Council pour la Colombie-Britannique :

*L'aménagiste reconnaît et respecte les droits légaux et coutumiers des Premières nations à l'égard de leurs terres, territoires et ressources. Indicateur 3.1.1.*

Les indicateurs locaux sont utilisés pour évaluer des circonstances données dans un endroit donné. Ils sont conçus pour servir de guides fiables aux aménagistes responsables de la gestion d'un écosystème forestier. Voici un exemple d'indicateur local préparé par la Nation des Cris de Little Red River, en Alberta :

*Modifier la possibilité annuelle de coupe en vigueur pour s'assurer que les activités de subsistance ne sont pas limitées par les activités forestières. Indicateur 1.4.1.*

## Indicateurs communautaires

L'identification des valeurs d'une collectivité est un élément fondamental des indicateurs locaux. Bien que les valeurs fassent partie intégrante des indicateurs, le défi auquel font face les collectivités est d'établir des indicateurs à partir de ces valeurs. Prenons l'exemple d'une valeur autochtone commune, soit le maintien des valeurs culturelles et spirituelles.

En travaillant conformément à un processus mis de l'avant par la collectivité, la personne responsable de faire refléter cette valeur dans la description des indicateurs pourrait se poser les questions suivantes : comment peut-on maintenir, protéger ou relever les valeurs culturelles et spirituelles? Quelles sont les valeurs culturelles et spirituelles qui doivent être particulièrement maintenues, protégées ou relevées? La collectivité pourrait bien répondre à cette question en affirmant son besoin de chasser l'original. Finalement, un exemple d'indicateur qui reflèterait la valeur autochtone de maintenir les activités culturelles et spirituelles pourrait être formulé comme suit : (i) *amélioration de la santé publique des Autochtones en assurant un libre-accès aux activités de subsistance ou (ii) activités forestières n'empêchant pas les Autochtones locaux de jouir des activités de subsistance.*

## Évaluer les indicateurs

Une fois l'élaboration des indicateurs terminée, les aménagistes sont responsables de les évaluer, soit quantitativement, soit qualitativement. Les indicateurs quantitatifs sont évalués en termes de quantités, de volumes ou de pourcentages. Par exemple, l'indicateur « forêt ancienne » peut être évalué selon le nombre d'hectares, de mètres cubes ou même d'après le pourcentage de territoire qu'elle couvre. Les indicateurs qualitatifs correspondent à une situation, un objet ou un processus qui est évalué à l'aide de termes comme « bon », « suffisant », « satisfaisant » ou même « oui » ou « non ». L'indicateur « consultations menées auprès des usagers de la forêt dans le domaine de la planification de la gestion forestière » peut être évalué comme suit : il y a eu « suffisamment » de consultations ou des consultations « adéquates » ou, plus simplement, « oui, il y a eu consultation auprès des usagers de la forêt ». Le défi est alors de déterminer ce qui constitue une consultation adéquate ou suffisante selon les usagers de la forêt.

De prime abord, l'élaboration d'indicateurs peut paraître facile, mais ce n'est pas toujours le cas. Le défi des aménagistes, des responsables des politiques et des usagers des forêts est de déterminer quelles sont les caractéristiques des bons indicateurs. Pour qu'ils soient efficaces et acceptables, ils doivent :

- être pertinents à la gestion durable des forêts;
- se rapporter directement à un critère (ce qui est important);
- être définis de manière précise, et être faciles à comprendre et à mettre en application;
- être rapides à utiliser et plutôt bon marché à évaluer;



- être faciles à consigner, repérer et interpréter;
- être fiables;
- fournir des renseignements exempts de préjugés sociaux (ils ne devraient pas pouvoir être interprétés de façon différente d'un groupe social à l'autre).

## Qui élabore les indicateurs?

De nombreux organismes de niveaux national et international ont élaboré des indicateurs, à caractère autochtone ou non. Au Canada, des organismes comme le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Forest Stewardship Council (FSC) ont élaboré des indicateurs nationaux. Des organismes comme le Réseau canadien de forêts modèles (RCFM), le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et le FSC (normes boréale et de Colombie-Britannique) ont, pour leur part, conçu des indicateurs régionaux et provinciaux.

Du côté des Autochtones, l'Association nationale de foresterie autochtone a élaboré des indicateurs nationaux. D'autres organismes autochtones comme la Nation des Cris de Little Red River en Alberta, la Nation Innu de Terre-Neuve-et-Labrador et les Algonquins du lac Barrière au Québec, ont conçu des indicateurs locaux.

## Liens avec des processus nationaux

En 1985, on mettait sur pied le Conseil canadien des ministres des forêts afin d'intensifier la sensibilisation aux problèmes forestiers au Canada. En mars 1992, le CCMF publiait un document intitulé *Durabilité des forêts : un engagement canadien* qui faisait état de son engagement à élaborer des critères et des indicateurs favorisant une gestion durable des forêts. Trois ans plus tard, le Conseil atteignait son but en publiant un nouveau document intitulé *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs*. Ce cadre stratégique faisait état de 6 critères et de 83 indicateurs.

La version 2003 de ce document comprend 6 critères et 46 indicateurs; elle se concentre sur les plus pertinents, les mieux compris et sur ceux qui sont le plus souvent évalués par les responsables des politiques, les aménagistes et le public. Des 46 indicateurs, 3 sont élaborés en tenant compte exclusivement des Autochtones. En ce moment, il n'existe pas de critère exclusif aux questions autochtones; des organismes autochtones comme l'Association nationale de foresterie autochtone exercent des pressions politiques pour l'obtention d'un critère distinct, en insistant sur le fait que les questions autochtones sont des éléments fondamentaux d'une GDF.

Les critères et indicateurs conçus par le CCMF au niveau international peuvent servir de base à l'élaboration d'indicateurs qui sont plus appropriés au niveau local. Le Réseau canadien de forêts modèles et l'Association canadienne de normalisation se sont inspirés de l'approche du CCMF pour aborder la question de la GDF, approche qui reflète leurs besoins particuliers.

## Les indicateurs nationaux et le contexte autochtone

Il est important de définir le rôle joué par les indicateurs, surtout dans le contexte des droits ancestraux et de ceux issus de traités. Bien que de nombreux systèmes de certification soient présentement utilisés au Canada et que chacun de ces systèmes offre une approche unique à la gestion durable des forêts, seuls les indicateurs de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et du Forest Stewardship Council of Canada (FSC Canada) ont directement trait aux Autochtones.

La CSA a adopté les critères et indicateurs élaborés par le CCMF au niveau national. Elle reconnaît les droits ancestraux et ceux issus des traités comme ils sont interprétés dans les lois et les programmes d'aménagement forestier provinciaux. La CSA considère donc que ses indicateurs ont atteint le résultat escompté : ils servent de recommandations ou d'outils à l'échelle nationale.

Il y a toutefois un problème qui ressort de cette approche nationale : les gouvernements provinciaux ont toutes les latitudes pour interpréter les droits ancestraux et ceux issus de traités selon leurs propres politiques. Beaucoup de groupes autochtones croient que ces droits ne sont là que pour la forme et qu'ils n'ont en réalité aucune incidence sur l'élaboration de critères et d'indicateurs pertinents à une gestion durable des forêts.

FSC Canada déborde du cadre législatif en utilisant une langue claire et précise qui reconnaît et respecte les droits légaux et coutumiers des Autochtones pour ce qui est de la possession, de l'utilisation et de la gestion des sols, territoires et ressources.

Des formulations plus fermes comme « doit » et « une simple consultation auprès des collectivités autochtones ne suffit pas », oblige les demandeurs à inciter les collectivités autochtones à participer activement à l'obtention de la certification. En outre, les critères et indicateurs du FSC ont été élaborés sous la gouverne des Autochtones. Une autre différence marquée de ce processus est que les indicateurs ont été conçus à l'échelle régionale.

La certification peut s'avérer efficace pour l'élaboration, l'utilisation et la surveillance des indicateurs d'une gestion durable des forêts. Ils sont toutefois inutiles à l'échelle régionale et locale dans les cas suivants : s'ils ne sont pas adaptés à ces niveaux, s'ils ne reflètent pas les besoins locaux ou si les promoteurs extérieurs sont libres de les interpréter.

## Résumé

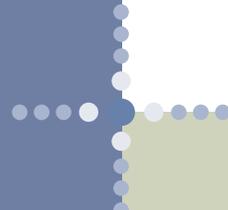
L'élaboration et l'utilisation d'indicateurs dans un contexte de gestion durable des forêts au Canada n'en sont qu'au stade initial, surtout pour ce qui est des indicateurs liés aux collectivités autochtones. Si ces dernières souhaitent élaborer des indicateurs, elles devraient tenir compte de certains enjeux. Un grand nombre d'indicateurs existe déjà. Elles devraient donc commencer par analyser les indicateurs existants pour trouver ceux qui répondent à leurs besoins plutôt que d'en créer de nouveaux. Cela ne veut pas dire que les indicateurs extérieurs devraient être adoptés tels qu'ils sont proposés; en effet, il peut s'avérer beaucoup plus efficace de les adapter aux réalités locales. Qu'elles élaborent leurs propres indicateurs ou qu'elles en empruntent, les collectivités autochtones devraient s'assurer de bien comprendre ce pourquoi ils ont été conçus.

En plus d'être assez coûteuse, l'élaboration d'indicateurs ne représente qu'une partie du processus, l'autre étape consistant à surveiller leur évolution dans le temps, ce qui requiert plus de personnel et d'argent. Bien qu'il s'agisse de problèmes importants, les collectivités autochtones pourraient tirer avantage d'un processus décisionnel efficace en optant pour une approche proactive. L'élaboration d'indicateurs pourrait également créer un réseau plus fort et permettre une meilleure connaissance de la GDF. En outre, elle peut favoriser la création d'emplois, ainsi que l'accès à de la formation et de l'éducation trans-organisationnelle. En dernier lieu, les

collectivités autochtones pourront s'investir de plus en plus dans le processus d'élaboration des politiques, ce qui pourrait favoriser leur participation aux processus nationaux comme la certification.

En contribuant au processus d'élaboration des indicateurs, les collectivités autochtones permettent non seulement à leurs valeurs d'être reconnues et considérées, mais également aux collectivités non autochtones de mieux comprendre les valeurs et les enjeux des peuples autochtones. En fin de compte, les collectivités autochtones peuvent assumer de façon plus concrète le rôle de gardien de leurs territoires.





## Chapitre cinq

**Prendre l'initiative – La Convention pour la conservation de la forêt boréale : Qu'en pensent les Premières nations du Canada?**

**L'auteur de cet article, James Moran, est pigiste basé à Ottawa**

Des canots d'écorce aux vêtements fabriqués à partir de peaux d'animaux, la forêt boréale a joué un rôle important dans la survie des peuples autochtones du Canada au fil des siècles. De nos jours, quelques groupes des Premières nations contribuent à façonner la durabilité des forêts dans le cadre d'une nouvelle initiative d'envergure visant à préserver la forêt boréale canadienne. Adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2003 par une coalition composée de 11 groupes des Premières nations et de groupes industriels et environnementaux, la Convention pour la conservation de la forêt boréale prévoit la conservation de l'ensemble de la forêt boréale du pays, soit 600 millions d'hectares, ce qui représente plus de la moitié de la superficie du Canada.

« Il s'agit d'une vision large et d'un engagement environnemental formidable », remarque Steven Price, directeur des forêts et du commerce pour la World Wildlife Federation du Canada (WWF). L'initiative a été saluée comme le plus grand cadre de conservation jamais élaboré dans le monde, retenant l'attention de plusieurs pays.

L'Initiative boréale canadienne, l'organisme qui a convoqué les parties à l'entente, définit la convention comme « une vision partagée visant à protéger l'intégrité écologique et culturelle de la forêt boréale canadienne, à perpétuité », et affirme que « la mise en œuvre de cette vision confèrera au Canada une place de leader en matière de conservation et de gestion à grande échelle des forêts et des milieux humides ».

L'entente stipule que la moitié de la forêt boréale doit être divisée en un réseau de grandes régions interdépendantes où tout type de développement industriel, comme la prospection pétrolière et gazière, et les projets hydroélectriques et de foresterie, sera interdit. L'autre moitié devra être gérée selon des pratiques rigoureuses de développement durable.

Des groupes environnementaux comme WWF Canada, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, Canards Illimités Canada et Forest Ethics, ont entériné l'Initiative boréale; il en va de même pour certains acteurs de premier plan de l'industrie comme le géant du pétrole et du gaz Suncor Energy Inc, et les entreprises forestières Domtar Inc, Tembec Inc et Alberta-Pacific Forest Industries Inc. Les principaux endosseurs de l'initiative sont les Premières nations Deh Cho, la Nation Innu et la Première nation de Poplar River.

En janvier 2004, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), porte-parole national de l'industrie des produits forestiers en matière de politique officielle, annonçait une aide de 1 M\$ en financement et en ressources pour le projet. Cette aide, versée sur une période de cinq ans, vise à soutenir la conservation de l'écosystème boréal.

## La forêt boréale : une approche holistique

.....

La forêt boréale, constituée de pins, d'épinettes, de trembles, de peupliers et de mélèzes, étend son vaste manteau vert sur la partie septentrionale de l'Amérique du Nord, du Labrador à la Colombie-Britannique. Des milliards d'oiseaux de même que certaines des plus importantes populations survivantes de caribous, d'ours, de loups et de lynx trouvent refuge au cœur de ses bois et milieux humides. Elle agit également comme un purificateur d'air à l'échelle mondiale, et comme une source d'eau douce et un tampon de stockage du carbone servant à contrer les effets des changements climatiques. Même si sa bordure méridionale est criblée de cultures, de sites d'exploration pétrolière et gazière, et de zones

de coupe à blanc, la forêt boréale est toujours considérée en grande partie comme vierge. Troisième au rang des forêts non altérées derrière la forêt pluviale d'Amazonie et la taïga sibérienne, elle représente 25 % de toutes les forêts non altérées de la planète.

« Ce que nous tentons de faire est de nous accrocher à la forêt boréale », indique Monte Hummel, principale force motrice de cette initiative et président de WWF Canada. « C'est la seule forêt, au pays comme au monde, qui nous permet encore d'éviter que les catastrophes survenues dans d'autres régions forestières du Canada ne se reproduisent. »

Le taux exceptionnel de protection de 50 % est nécessaire afin de conserver l'intégrité culturelle et écologique de la forêt boréale puisque, pour cette forêt plus que pour toute autre, les perturbations naturelles (feux de forêt, infestations d'insectes et dégâts causés par les tempêtes) s'y produisent à grande échelle.

« En raison de ces perturbations qui ont une incidence directe sur l'état de la région boréale, il est très important de ne pas se concentrer seulement sur une partie de la forêt », mentionne Cathy Wilkinson, directrice de l'Initiative boréale canadienne. « Nous adoptons une approche holistique dans le cas de la forêt boréale ».

## Répercussions sur les Premières nations

« Il s'agit d'une méthode de gestion axée sur ce qu'il faut laisser en place et non sur ce qu'il faut prendre », précise Valérie Courtois, planificatrice forestière pour la Première nation Innu, dont les territoires traditionnels couvrent

la partie orientale de la forêt boréale de la péninsule du Québec-Labrador. « Surtout dans une région comme le Labrador, où la gestion forestière n'a jamais été mise en pratique; il faut vraiment être sélectif dans le choix de son approche », ajoute-t-elle. C'est pour cette raison que les Innu devaient participer au projet .»

La convention pourrait devenir une tribune sans précédent pour les Premières nations, leur permettant de prendre part aux décisions entourant la gestion à grande échelle des ressources forestières. « Les Premières nations cherchent des solutions qui contribueront à préserver les terres, mais également à offrir des possibilités économiques pour les aider à assurer la viabilité à long terme de leur collectivité », affirme M<sup>me</sup> Wilkinson. « Pour eux [les Autochtones], il s'agit d'une occasion de participer à quelque chose de plus grand. »

Quatre-vingt pour cent des six cents collectivités des Premières nations du Canada habitent dans des régions forestières.

« Il s'agit de notre pays, de notre territoire traditionnel », dit Harry Bombay, ancien directeur exécutif de l'Association nationale de foresterie autochtone et membre de la Première nation Rainy River établie dans le Nord-Ouest de l'Ontario. « La forêt boréale est à la base de notre culture, de notre langue et de notre mode de vie depuis des siècles. Il s'agit également de notre avenir lorsqu'il est question du développement de nos collectivités. »

## La forêt boréale, les affaires et le développement économique

Environ 15 000 Autochtones du Canada vivent de l'exploitation forestière, et près de 1 000 entreprises des Premières nations exercent leurs activités dans les forêts canadiennes. Cependant, un récent rapport de Global Forest Watch Canada fait état qu'« en dépit du fait qu'elles habitent au cœur du plus gros moteur économique du pays, soit nos forêts, les collectivités autochtones établies dans les régions forestières commerciales du Canada se situent loin derrière les Canadiens et les membres d'autres collectivités autochtones pour ce qui est des revenus ».

Selon Tim Gray, directeur des programmes pour les forêts boréales de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, « améliorer la façon dont participent les Premières nations à l'industrie forestière a donné une forte impulsion au cadre de travail. » Il ajoute également que, si les licences industrielles pour le développement des secteurs forestier, minier et hydroélectrique sont distribuées comme par le passé, les avantages sociaux et économiques destinés aux Premières nations seront sûrement minimes. « Nous devons réévaluer les avantages des collectivités des Premières nations pour ce qui est de la répartition des ressources sur leurs territoires traditionnels. »

La participation des Premières nations à la Convention pour la forêt boréale pourrait non seulement leur donner l'élan dont elles ont besoin pour prendre part à l'industrie forestière, mais également aider les groupes autochtones à soutenir les intérêts des signataires industriels et environnementaux. « Les Premières nations

sont absolument essentielles [à la convention], mentionne Monte Hummel. Dans bien des cas, elles sont les propriétaires fonciers et les gestionnaires de ces terres; elles ont des droits constitutionnels incontestables et des droits issus de traités. »

La vision de l'initiative boréale suppose que les entreprises forestières de grande envergure modifieront leurs méthodes d'exploitation, dont les répercussions peuvent être énormes. Quarante-trois milliards de dollars en bois, pâte et papier sont exportés chaque année, faisant ainsi du Canada le plus grand exportateur de produits forestiers au monde. En 2002, 31,8 G\$ (près de 3 %) du PNB du Canada provenait de l'industrie forestière. Avec plus de 360 000 emplois associés directement et indirectement aux secteurs de la foresterie, des produits du bois, de la pâte et du papier, et à d'autres domaines connexes dans la forêt boréale, les répercussions sociales et culturelles possibles de l'initiative ne peuvent pas être sous-estimées.

Certaines personnes opposées au projet ont affirmé que le fait de protéger 50 % de la forêt boréale exercerait une pression de développement concentré sur la partie restante de la forêt. De plus, la concurrence pour l'utilisation des ressources dans cette région risque de nuire à la capacité des Autochtones d'exploiter la forêt.

D'ajouter Harry Bombay, « Même dans les secteurs protégés, les Autochtones se demanderont à quel point la protection de ces endroits diminuera leurs droits d'utilisation de la terre à des fins traditionnelles. Ils écopent doublement ».

Steven Price, de WWF Canada, admet que la pression exercée par la concentration du développement en des endroits non protégés est une faille possible de la convention. « Si l'aménagement du territoire n'est pas

fait correctement, c'est exactement ce qui se produira, affirme-t-il. Ce serait un effet pervers et ce n'est pas le but recherché.»

Il souligne que la complexité de l'écologie exige que la protection accordée à la moitié des régions boisées soit répartie entre le Nord et le Sud afin que l'exploitation ne surtaxe pas l'une de ces régions. «D'autre part, les Premières nations qui occupent la partie plus ou moins développée du Nord ne veulent pas se faire dire que toute exploitation sera interdite sur leur territoire. Ça ne semble pas équitable sur le plan social.» Toutefois, s'il fallait allouer aux industries des parties non développées de la section Nord de la forêt boréale, Steven Price propose de le faire selon les règles de l'art et de bien définir les endroits à protéger d'un point de vue écologique et culturel.

Selon M. Bombay, la convention pourrait être bénéfique aux activités forestières des Premières nations si des mesures étaient instaurées pour assurer une utilisation traditionnelle des terres protégées. «Le fait de participer de façon globale à la sélection et à la gestion de ces zones protégées améliorerait notre relation avec la terre et ferait prévaloir les droits qui nous ont été conférés par des traités.»

## Le choix du moment

En raison de la pression exercée par les projets d'exploitation du pétrole et du gaz, le choix du moment pour mettre en branle cette initiative pourrait s'avérer crucial. «Le temps file, fait remarquer M. Price. La plupart des forêts canadiennes ne sont pas gérées de façon durable. L'entente est opportune puisque nous ne restons pas les bras croisés pour ce qui est des zones à conserver.»

Tim Gray admet que le choix du moment pour une telle initiative pourrait s'avérer crucial. «Au cours des quatre ou cinq prochaines années, des décisions majeures seront prises dans l'ensemble du pays en ce qui a trait à la vocation du territoire de la partie non développée de la forêt boréale.» Selon M. Gray, ces décisions porteront probablement sur les gisements diamantifères des Territoires du Nord-Ouest et les projets hydroélectriques du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, ainsi que sur les revendications territoriales des Premières nations et les propositions visant à déplacer plus au nord la zone d'exploitation forestière. «Il est évident que si les ressources continuent d'être attribuées à l'industrie de la même façon, nous laisserons passer des occasions importantes de contribuer à l'économie et à l'écologie», indique-t-il.

Le choix du moment est également important pour les groupes des Premières nations. «Nous vivons une période de grands changements dans la région Deh Cho, qu'il soit question du réchauffement de la planète, de la construction du pipeline de la vallée du Mackenzie ou des négociations sur les revendications territoriales», dit Kelly Pennycook, coordinatrice de l'aménagement des ressources naturelles pour la Nation Deh Cho. «[La convention] nous procurera une meilleure monnaie d'échange et plus de ressources pour protéger nos terres.»

Le fait que l'industrie soit représentée par 4 des 11 signataires souligne l'importance accordée au cadre. Il en va de même pour l'appui offert par l'APFC.

«Il est extrêmement difficile d'amener des gens qui tirent profit de l'extraction des ressources à admettre que "oui, une grande partie de la forêt devrait être protégée"», dit Tim Gray. Il croit que le marché international, qui s'intéresse de plus en plus à la performance environnementale

globale, a contribué à l'engouement affiché par les groupes industriels à l'égard du projet.

Pour Jim Lopez, président du Groupe des produits forestiers chez Tembec, la convention permettra à son entreprise d'éviter des bévues économiques. Elle recherche une vision à long terme qui permettra d'équilibrer les besoins sociaux, environnementaux et économiques associés à la forêt boréale. « Nous avons besoin de stabilité. Nous devons prévoir la nature des problèmes et le territoire qui sera disponible pour le développement industriel dans l'avenir. »

La convention, comme le souligne Harry Bombay, ne fait pas encore partie du concret. Plus de 90 % de la forêt boréale est la propriété de l'État; pour avoir force de loi, la convention doit donc être approuvée par tous les ordres de gouvernement, ce qui pourrait prendre des années.

Selon Steven Price, le fait que les signataires ayant adopté la vision aient par le passé entretenu des rivalités d'intérêts et qu'ils ne soient donc pas considérés comme des alliés probables pourrait bien convaincre les gouvernements de prendre des mesures pour conserver la forêt boréale. Les concepteurs de l'initiative voulaient « projeter l'image selon laquelle "nous ne sommes pas nécessairement en désaccord, du moins sur certains points du programme environnemental." Ce partenariat permettra de démentir l'idée qu'il est impossible que des entreprises de secteurs différents, qui sont souvent en conflit, arrivent à s'entendre. »

M<sup>me</sup>. Wilkinson admet que, même si la signature du cadre de travail marque un point tournant, il y a encore beaucoup à accomplir avant qu'il ne soit mis en œuvre.

« Sincèrement, l'obstacle le plus important, c'est le temps », dit-elle. « En ce moment, bon nombre de décisions sont prises

indépendamment les uns des autres et de manière décousue; il en résulte que différentes activités sont entreprises au pays sans que l'on en connaisse l'utilité ou les répercussions sur le terrain. La solution véritable consiste à promouvoir la planification avant que les décisions en matière de développement soient prises afin de maintenir un équilibre entre les besoins de conservation et ceux de développement. »

Étant donné que des joueurs clés comme Weyerhaeuser Corp., le plus grand producteur de bois d'œuvre au monde, ne font toujours pas partie de la coalition, l'un des défis les plus pressants sera de convaincre d'autres entreprises d'appuyer la convention.

M. Bombay pense que davantage de groupes autochtones prendront part au projet. « Nous avons créé un précédent », affirme le chef de la Première nation de Poplar River, Russell Lambert. « Aujourd'hui, tout le monde suit notre exemple. Ils veulent mettre sur pied un programme de gestion des terres similaire. Ils veulent suivre nos traces ».

La Convention pour la conservation de la forêt boréale a été acclamée pour son envergure et son ambition sans précédent; ces deux qualités peuvent tout aussi bien mettre sa réalisation en péril. « Quelles sont nos chances de réussite? Personnellement, je ne miserais pas sur ce projet en raison des suites obtenues au pays par le passé dans le cadre d'initiatives semblables, mentionne Steven Price. Toutefois, je demeure optimiste. Ce type de partenariat pourrait nous libérer de l'embâcle qui nous empêche d'avancer. »

« Il s'agit d'une démarche audacieuse, » souligne Gary Stewart, directeur du programme de la forêt boréale occidentale de Canards Illimités Canada. « Ce n'est pas une fin en soi, mais plutôt un commencement. »

# Chapitre SIX

*La Loi sur les espèces en péril et le  
Programme forestier des Premières  
nations*



L'auteur de cet article, James Moran,  
est pigiste basé à Ottawa

## Introduction

Il existe, dans un tout petit coin reculé de l'île de Vancouver, une espèce de lichen aujourd'hui en voie de disparition; il s'agit de l'hétérodermie maritime. Le bison des bois, le plus gros mammifère terrestre du Canada et jadis une espèce qui comptait plus d'une centaine de milliers d'individus, a vu son nom ajouté à la liste des espèces « menacées ». En effet, il n'en reste plus que 3 600. L'arlequin plongeur, quant à lui, est un petit canard des mers subarctiques que l'on retrouve principalement dans le Nord du Québec et sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador. Il a été étiqueté « espèce préoccupante », principalement en raison des intrusions passées de l'homme dans ses aires de nidification et d'hivernage traditionnelles. Au Canada, ces espèces végétale, animale et aviaire, et plus de 400 autres espèces, ont été déclarées « espèces en péril » en vertu de la nouvelle loi.

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est la première loi fédérale visant à empêcher la disparition des espèces dites en péril ou menacées et à protéger celles qui sont menacées en raison de l'activité humaine. Elle vise également à permettre la gestion des espèces préoccupantes de telle sorte qu'elles ne se retrouvent jamais dans la catégorie des espèces en péril ou menacées.

La LEP reconnaît le rôle essentiel qu'ont toujours joué les peuples autochtones du Canada dans la protection et la gestion des espèces sauvages. Le succès du programme de protection de la faune et de l'application de la LEP sur les territoires réservés aux nations autochtones, sur les territoires qu'elles revendiquent, ainsi que sur les territoires où se déroulent leurs activités traditionnelles de récolte, exigera des séances de consultation et des efforts concertés de part et d'autre.

## Historique du texte de loi

La LEP est la plus récente des mesures législatives à avoir été adoptées depuis les dix dernières années. En effet, en 1992, le Canada s'est joint à la communauté internationale afin de s'attaquer au problème de la disparition des espèces à l'échelle planétaire; l'une des premières mesures concrètes prises a été la signature de la convention des Nations Unies sur la diversité biologique, connue sous le nom de Convention de Rio. Les signataires de cette convention se sont engagés à entériner des lois visant à protéger les espèces menacées, ce qui a conduit à l'adoption de la Stratégie canadienne de la biodiversité, qui exigeait l'élaboration de lois et de dispositions réglementaires portant sur la protection des espèces menacées et de leurs populations respectives.

En 1996, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la protection de la faune ont sanctionné l'Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril. Ils ont également convenu de travailler à l'élaboration de lois, de programmes et de politiques qui protégeraient les espèces sauvages en péril partout au Canada.

Six provinces – la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador – ont chacune leur propre législation en matière de protection des espèces en péril. Plusieurs provinces ont amendé leurs lois sur la protection des espèces sauvages de façon à ce qu'elles s'appliquent directement aux espèces en péril, tandis que d'autres provinces et territoires travaillent à élaborer de telles lois.

Après la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les parcs nationaux* et

le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la *Loi sur les espèces en péril* est la plus récente des nombreuses lois fédérales à être adoptées pour protéger le riche héritage naturel du Canada.

## La LEP

La LEP est le résultat d'un processus de proclamation en deux temps. Tout d'abord, il y a eu l'entrée en vigueur, en juin 2003, des dispositions de la Loi portant sur l'établissement d'une liste d'espèces menacées, sur l'évaluation environnementale et sur les obligations de rétablissement de ces mêmes espèces. Puis, en juin 2004, il y a eu l'entrée en vigueur des dispositions d'application et d'interdictions relatives à la chasse de certaines espèces et à la protection des habitats vitaux.

Il incombe au gouvernement fédéral de veiller à la protection des espèces menacées se trouvant sur les terres de la Couronne, telles que les Parcs nationaux, ainsi que sur les terres utilisées par les différents ministères, les terres de réserve et la plupart des terres comprises dans les trois territoires. Trois ministres fédéraux, ceux de l'Environnement, de Patrimoine canadien et de Pêches et Océans, ont le mandat de voir à l'application de la *Loi sur les espèces en péril*.

En vertu de cette Loi, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) devient l'organisme chargé d'évaluer la situation des espèces sauvages et de les classer, au moyen des meilleures connaissances mises à sa disposition par la communauté scientifique, les diverses collectivités et les peuples autochtones. Le Comité, qui opère indépendamment du gouvernement, a évalué

la situation de près de 600 espèces depuis 1978. Le COSEPAC continuera de fournir des données scientifiques relatives à la situation des espèces en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Ces évaluations sont envoyées au Conseil canadien de conservation des espèces en péril (CCCEP), qui se compose de trois ministres fédéraux et des ministres provinciaux et territoriaux responsables de la protection et de la gestion des espèces sauvages. Le CCCEP, qui sert de forum de coordination, décidera des meilleures mesures à prendre.

Le ministre fédéral de l'Environnement dispose de 90 jours pour donner suite aux recommandations du COSEPAC. Le gouverneur en conseil, quant à lui, a 9 mois pour décider d'ajouter une espèce à la liste des espèces en péril. Il existe des dispositions qui permettent au ministre, le cas échéant, d'autoriser l'ajout d'urgence d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les évaluations sont publiées dans le registre public de la LEP.

Dès qu'une espèce est ajoutée à la liste, plusieurs dispositions contraignantes s'appliquent, dont celle qui interdit que du tort soit fait à cette espèce ou que les individus de celle-ci soient tués sur les terres de la Couronne. Dans le cas des espèces déclarées disparues du Canada, en péril, menacées ou en situation préoccupante, des stratégies de rétablissement et des plans de gestion obligatoires doivent être mis en place dans les délais prescrits. Dans la mesure du possible, il est souhaité que les stratégies de rétablissement, ainsi que les plans d'action et de gestion soient élaborés de concert avec les provinces, territoires, organismes autochtones et toute autre partie concernée.

## Intendance

En vertu de la LEP, l'intendance constitue la toute première mesure visant la protection d'un habitat menacé. Cette méthode de gestion fait appel aux propriétaires fonciers, aux agents de protection de la nature, aux gouvernements et à d'autres intervenants afin de protéger les espèces et leur habitat. Il existe à l'heure actuelle au Canada des centaines de projets d'intendance dont bon nombre sont financés par le Programme de conservation et de gestion de l'habitat des espèces en péril.

Advenant l'échec de la méthode coopérative, la *Loi sur les espèces en péril* confère au gouvernement fédéral les pouvoirs requis pour protéger l'habitat vital des espèces menacées. Le gouvernement fédéral peut intervenir dans une province si, à la suite de consultations, il est d'avis que la législation provinciale ou territoriale n'est pas en mesure de protéger une espèce menacée.

La LEP renferme des dispositions qui prévoient des dédommagements advenant l'application des restrictions relatives aux habitats menacés. Lorsque les mesures restrictives sont appliquées, toute personne qui aura subi des pertes attribuables à un impact majeur sera en droit de faire une demande de dédommagement. À cet fin, le gouvernement du Canada procède actuellement à l'élaboration d'un programme. Les demandes de dédommagement seront étudiées au cas par cas.

## Consultation – Travailler de concert avec les peuples autochtones

La protection des espèces sauvages et l'application efficace de la LEP sur les terres de réserves, sur les territoires revendiqués par les Autochtones et sur les terres où ceux-ci s'adonnent à leurs activités traditionnelles de récolte, passent nécessairement par un dialogue et une collaboration étroite avec les peuples autochtones.

« Ce serait l'une des premières fois où les peuples autochtones auraient la possibilité de se prononcer sur une loi présentée à un ministre », de déclarer Henry Lickers, directeur du Service de l'environnement du Conseil de bande Mohawk d'Akwesasne. « La Loi avait reçu l'assentiment des six principaux peuples autochtones du Canada avant d'être entérinée. »

Les consultations se déroulent à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), qui verra à conseiller le ministre et le CCEP, sera mis sur pied. Le CANEP sera formé des ministres de l'Environnement, des Pêches et Océans, du Patrimoine canadien, ainsi que de six représentants des collectivités autochtones qui seront choisis par le ministre. À l'heure actuelle, un groupe de travail autochtone travaille à l'élaboration du mandat du CANEP.

Il est aussi prévu qu'un sous-comité formé d'Autochtones versés dans les connaissances traditionnelles puisse faire part de ses recommandations au COSEPAC. Le co-président du groupe de travail sur les connaissances autochtones traditionnelles œuvrant au sein du COSEPAC, Henry Lickers, est l'un des cinq

co-auteurs d'un document portant sur la contribution des connaissances autochtones traditionnelles à l'évaluation des espèces en péril au Canada.

« Les recommandations du sous-comité seront faites en fonction des critères du COSEPAC », d'ajouter Monsieur Lickers. « Ces recommandations n'ont rien à voir avec l'utilisation qu'on fait des plantes et des animaux. Elles portent essentiellement sur la répartition des espèces et sur leur nombre; il ne s'agit pas, par exemple, de l'ensemble des connaissances traditionnelles sur les carcajous, mais uniquement de celles requises par la Loi.

Les stratégies de rétablissement et les plans d'action doivent être élaborés de concert avec tous les organismes autochtones, les réserves indiennes et les conseils de gestion de la faune (constitués en vertu d'une entente sur les revendications territoriales) qui, de l'avis du ministre de l'Environnement, sont directement concernés. Il est impérieux que le ministre de l'Environnement tienne des consultations avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il s'avère que le plan d'action risque d'avoir un quelconque impact sur une réserve indienne ou sur tout territoire réservé à l'usage exclusif d'une bande indienne en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

« Comment fait-on pour encourager la participation des groupes représentant les Premières nations ? », se demande Henry Lickers. « Nous n'avons jamais assisté à ce type de collaboration auparavant. » « Nous devons élaborer les détails de cette collaboration, que ce soit avec entre nous ou avec autrui. Les groupes autochtones ne veulent pas dévoiler les caractéristiques spirituelles de ces animaux et plantes, et ils n'ont pas à le faire. Ce que nous désirons savoir se résume à l'abondance des stocks, la répartition des espèces et quels impacts sont à l'origine de leur déclin. »

## Les impacts éventuels de la LEP sur les activités forestière des Autochtones

Nul doute que la LEP aura des impacts non seulement sur les activités forestières des Autochtones, mais aussi sur l'ensemble de l'industrie forestière canadienne et sur le secteur de la gestion des ressources, qui tente d'établir un équilibre entre les ressources forestières et les ressources fauniques et d'en assurer la durabilité.

Récemment, le géant de l'industrie forestière Weyerhaeuser a annoncé qu'il reportait de cinq ans son projet de coupe sur 82 000 hectares de territoire habité par le caribou, à proximité de Grande Prairie, en Alberta. Voilà une décision qui cadre bien avec la philosophie de la LEP. La décision a été prise à la suite de la publication des résultats d'une étude de l'entreprise sur l'habitat naturel du caribou dans la région. Weyerhaeuser profitera de ce report afin de parfaire ses connaissances sur les besoins du caribou au moyen d'autres études.

L'acquisition de nouvelles connaissances constitue la première étape de l'évaluation de l'impact de la *Loi sur les espèces en péril* sur les activités forestières des Autochtones.

Selon Gary Anka, conseiller principal en politiques aux affaires environnementales du Service canadien des forêts, « les Autochtones doivent être informés. Ils doivent approfondir leurs connaissances des dispositions de la Loi et de leur impact sur la gestion de leurs terres. Si les Autochtones s'adonnent à la récolte, ils doivent faire preuve de diligence raisonnable, c'est-à-dire qu'ils doivent procéder à

l'inventaire des espèces présentes sur leurs territoires.»

Cette prise d'inventaire pourrait signifier que la Nation autochtone devra adapter son approche d'aménagement forestier à mesure qu'elle en apprend davantage sur l'habitat naturel et sur l'aire de distribution géographique des espèces habitant son territoire. Les groupes qui songent déjà à élaborer des projets en vertu du Programme forestier des Premières nations (PFPN) doivent vérifier soigneusement la présence d'espèces en péril, particulièrement sur les terres de la Couronne<sup>2</sup>.

«La Loi s'applique aussi aux territoires des Premières nations, aux réserves ainsi qu'aux terres traditionnelles situées au-delà des limites des réserves», de déclarer Natalie Hallemand, coordonnatrice de l'évaluation environnementale et des espèces pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. «Le seul fait d'extraire des ressources, ne serait-ce que du gravier, peut avoir des répercussions sur l'environnement, et a pour effet d'enclencher le processus d'évaluation environnementale. Les Premières nations doivent maintenant accorder une attention toute particulière aux espèces en péril et s'assurer d'avoir fait preuve de diligence raisonnable.»

Une collectivité autochtone qui, par exemple, souhaite présenter une demande de permis de coupe de bois, devra se livrer à une évaluation environnementale pour vérifier la présence d'espèces en péril. «La collectivité devra retenir les services d'un pilote d'hélicoptère pour que l'un de ses membres puisse survoler le territoire pendant une heure afin de vérifier, dans la mesure du possible, la présence d'espèces en péril. Ces coûts importants s'ajoutent à ceux

de la demande de permis », de préciser Natalie Hallemand.

Selon Nello Cataldo, gestionnaire du Centre de foresterie du Pacifique de Ressources naturelles Canada, les évaluations environnementales peuvent être coûteuses et difficiles à réaliser en raison de l'éloignement et de l'éparpillement des territoires autochtones. «Bon nombre de collectivités ont de la difficulté à obtenir le financement nécessaire à la réalisation d'évaluations environnementales.»

«Si le propriétaire foncier ne peut se permettre d'être au courant, c'est qu'il manque de ressources», ajoute-t-il. «Les Autochtones souhaitent protéger les espèces en péril là où elles vivent, mais ils y arrivent difficilement faute de moyens.»

En vertu du Programme de conservation et de la gérance de l'habitat des espèces en péril, certaines collectivités autochtones ont reçu du financement depuis 2000; il s'agit notamment de la bande de Walpole Island, qui habite la rive Nord-Est du lac Ste-Claire, en Ontario (l'une des régions les plus diversifiées sur le plan biologique au Canada, mais dans laquelle le COSEPAC a répertorié 45 espèces en péril). La bande de Walpole a utilisé ce financement pour aider sa population à mieux comprendre la réalité des espèces en péril, les besoins associés à l'habitat, la problématique et les principes de la conservation, l'importance pour ces espèces d'avoir un habitat sain, ainsi que les avantages de la protection et de l'intendance. Dans un premier temps, il fallait mettre à jour la liste des données sur les espèces puis établir une carte numérique permettant de les repérer. Une fois remplie, la base de données devient un important outil de gestion servant à mettre en place des stratégies et plans d'action voués au rétablissement des espèces.

2 Le Programme forestier des Premières nations (PFPN) est géré conjointement par le ministère des Ressources naturelles du Canada et par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'application de la *Loi sur les espèces en péril* a incité les provinces et les territoires à revoir leurs lois en matière de protection des espèces en péril, à les amender et à en adopter de nouvelles afin de les rendre conformes aux lois fédérales.

Gerry Couture, qui siège à la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon et qui a élaboré de nombreuses stratégies de protection des espèces en péril, croit que la législation fédérale a incité le Yukon à revoir ses propres règlements et à trouver une solution compatible qui réponde aux besoins du Yukon.

Il craint que le gouvernement fédéral ne s'immisce dans ce dossier si une province ou un territoire ne se dote pas d'une législation qui réponde aux exigences de la législation fédérale. « Voilà l'argument que nous invoquons auprès de notre gouvernement territorial : dotons-nous d'un programme qui soit compatible. Il est dans notre intérêt d'adopter un tel programme, car nous pourrions le gérer à notre façon. Et dans ce domaine, nous avons déjà fait nos preuves », de déclarer Gerry Couture.

Mais la solution territoriale doit recevoir l'assentiment des Premières nations. Selon Gerry Couture, les Premières nations ont déjà joué un rôle majeur dans l'élaboration de programmes précédents.

« Dans le cadre de revendications territoriales, nous mettons déjà ces principes en pratique », dit-t-il. « Les ententes sur les revendications territoriales exigent des connaissances à la fois traditionnelles et scientifiques. »

Par le passé, les Premières nations du Yukon ont participé à de nombreux projets de rétablissement dont celui des caribous de Finlayson et de Aishihik, qui a permis de

ramener le nombre d'individus au niveau initial, puis celui du 40 Mile Recovery, élaboré conjointement avec l'État de l'Alaska, grâce auquel la population de caribous est passé de 22 000 à 50 000 individus en cinq ans.

Iisaak Resources Limited, une entreprise autochtone de services forestiers, dont les bureaux sont situés en Colombie-Britannique, fonctionne sous l'égide de la Clayoquot Sound Scientific Panel et selon des valeurs autochtones. Cindy (Hazenboom) Verschoor, agent forestier responsable des communications et des projets spéciaux, affirme que la législation actuelle des réserves peut être amendée de façon à ce qu'on puisse y inclure des renseignements nouveaux sur certaines espèces.

« Je ne m'attends pas à ce que la nouvelle Loi modifie de façon significative notre mode d'exploitation, notamment en raison du haut niveau de conservation des espèces et de la nature extensive du réseau actuellement en place dans la réserve », signale-t-elle.

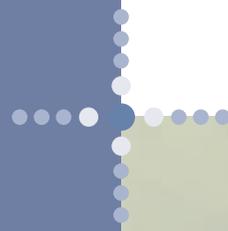
À ce jour, les effets de la LEP demeurent encore largement inconnus. « La plupart des collectivités autochtones ignorent quels seront les effets de cette Loi », de déclarer Pat Dwyer, Chef, Direction des affaires autochtones et faune transfrontalière pour Environnement Canada. « Il se peut que nous ne ressentions les effets que dans 10 ou 20 ans. Nous modifierons alors notre approche. Voilà donc pourquoi il est si important d'établir de bons liens avec les collectivités autochtones », ajoute-t-il.

## Résumé

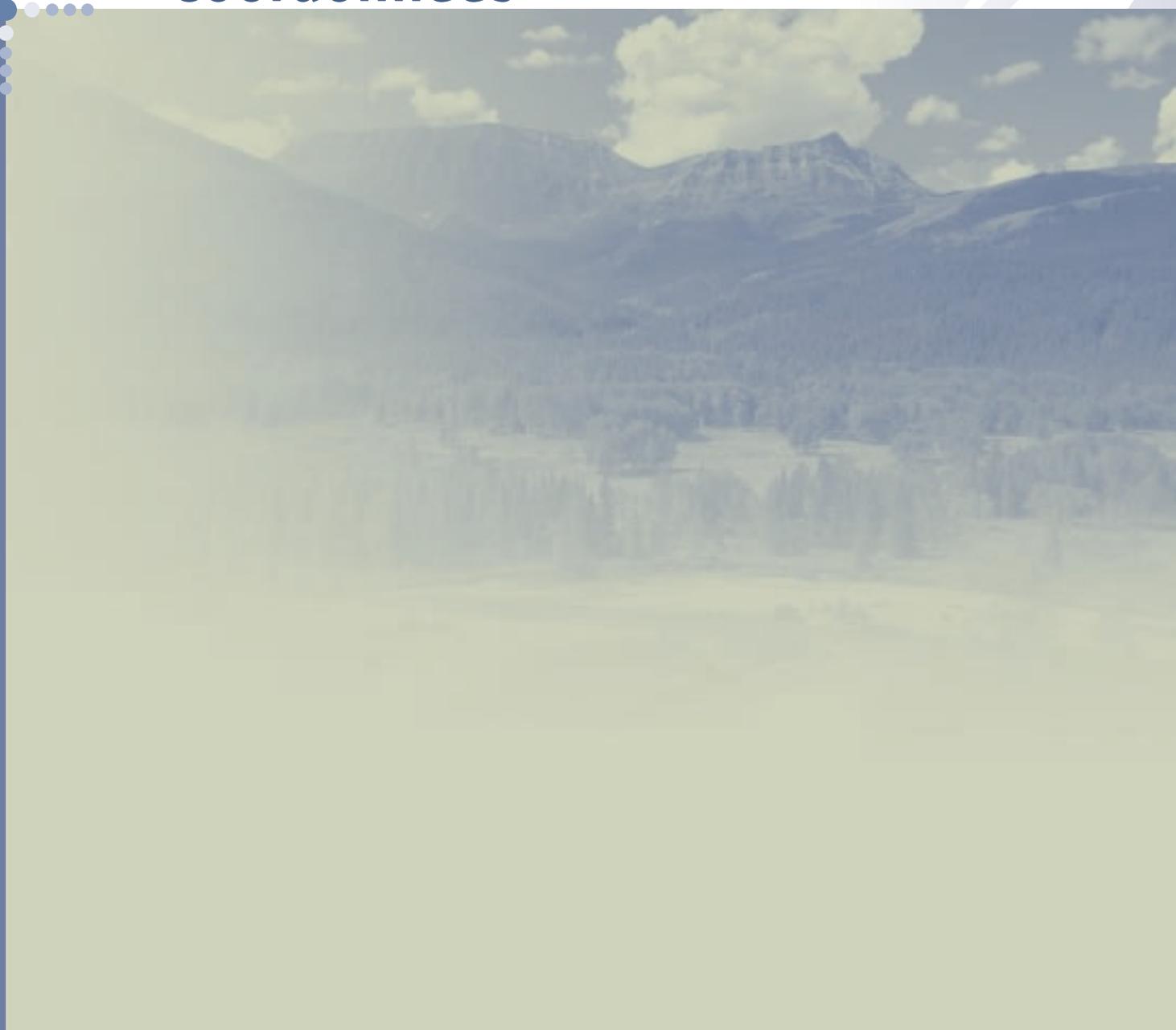
Les dernières dispositions de la Loi sur les espèces en péril ont pris effet en juin 2004. L'entrée en vigueur de cette nouvelle Loi peut entraîner des changements majeurs dans les pratiques forestières au Canada. Son application signifie également que les peuples autochtones joueront un plus grand rôle dans la protection des espèces en péril et de leurs habitats. Quant aux effets de la LEP sur les activités forestières des Autochtones, les avis sont partagés, mais la plupart des intervenants croient que plus les bandes autochtones, leurs conseils et leurs conseillers en apprendront sur les règlements et leurs effets sur les territoires ancestraux, plus ils seront en mesure de satisfaire aux exigences de la Loi.

***Pour de plus amples renseignements, visitez les sites Internet suivants :***

- Le registre public de la Loi sur les espèces en péril : [www.registrellep.gc.ca](http://www.registrellep.gc.ca)
- Espèces en péril d'Environnement Canada : [www.especesenperil.gc.ca](http://www.especesenperil.gc.ca)
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : [www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca)
- Situation générale des espèces au Canada : [www.especessauvages.ca](http://www.especessauvages.ca)



## Coordonnées



## Cooordonnées

Pour plus d'information sur le Programme forestier des Premières nations, veuillez prendre contact avec le bureau du PFPN le plus proche.

### Ressources naturelles Canada

Service canadien des forêts  
580, rue Booth, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Téléphone : (613) 947-7380  
Courriel : [info@pfpn.gc.ca](mailto:info@pfpn.gc.ca)  
Site Web : [www.pfpn.gc.ca](http://www.pfpn.gc.ca)

### Affaires indiennes et du Nord Canada

10, rue Wellington, 17<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H4  
Téléphone : (819) 953-9557

### Ressources naturelles Canada

#### Columbie-Britannique et Territoire du Yukon

Centre de foresterie du Pacifique  
506, chemin West Burnside  
Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5  
Téléphone : (250) 363-6014

#### Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Centre de foresterie du Nord  
5320 - 122<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta) T6H 3S5  
Téléphone : (780) 435-7279

#### Saskatchewan

Bureau de liaison de la Saskatchewan  
#250, 1288 avenue Central  
Prince Albert (Saskatchewan) S6V 4V8  
Téléphone : (306) 953-8546

#### Manitoba

Centre de foresterie du Nord  
5320 - 122<sup>e</sup> Rue  
Edmonton (Alberta) T6H 3S5  
Téléphone : (780) 435-7390

#### Ontario

Centre de foresterie des Grands Lacs  
1219, rue Queen est  
Sault Sainte-Marie (Ontario) P6A 2E5  
Téléphone : (705) 541-5592

#### Québec

Centre de foresterie des Laurentides  
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 3800  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : (418) 648-7134

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse,  
Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador  
Centre de foresterie de l'Atlantique  
C.P. 4000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5P7  
Téléphone : (506) 452-3567

### Affaires indiennes et du Nord Canada

#### Colombie-Britannique

Services fonciers et fiduciaires  
1138, rue Melville, 4<sup>e</sup> étage  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4S3  
Téléphone : (604) 666-6107

#### Alberta

630 Place Canada  
9700, avenue Jasper  
Edmonton (Alberta) T5J 4G2  
Téléphone : (780) 495-2873

#### Saskatchewan

301 - 2221, rue Cornwall  
Régina (Saskatchewan) S4P 4M2  
Téléphone : (306) 780-7238

#### Manitoba

1100 - 275, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3B 3A3  
Téléphone : (204) 984-1655

#### Ontario

25, avenue St. Clair est  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Téléphone : (416) 954-3224

#### Québec

320, rue St-Joseph est  
Suite 400, complexe Jacques-Cartier  
Québec (Québec) G1K 9J2  
Téléphone : (418) 951-7590

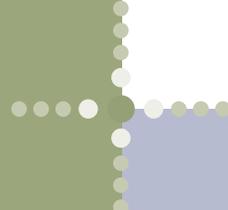
Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse,  
Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador  
C.P. 160  
Amherst (Nouvelle-Écosse) B4N 3Z3  
Téléphone : (902) 661-6425

#### Territoire du Yukon

Ressources foncières  
345 - 300, rue Main  
Whitehorse (Territoire du Yukon) Y1A 2B5  
Téléphone : (867) 667-3125

#### Territoires du Nord-Ouest

C.P. 2760  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 1R6  
Téléphone : (867) 669-2624



## Annexes

- 1** Données additionnelles sur le Programme forestier des Premières nations, 2003-2004
- 2** Liste des projets par province et territoire, 2003-2004
- 3** Liste des publications du PFPN et bon de commande

# Annexe 1

## *Données additionnelles sur le Programme forestier des Premières nations, 2003-2004*

**TABLEAU A1 : Nombre et valeur des propositions soumises et approuvées, 2003 - 2004**

Province/Territoire	Valeur des propositions		Nombre de propositions	
	Soumises <sup>1</sup>	Approuvées <sup>2</sup>	Soumises (000\$)	Approuvées (000\$)
Colombie-Britannique	5 186	1 896	99	36
Alberta	4 938	3 670	29	17
Saskatchewan	2 603	2 086	23	14
Manitoba	2 602	1 158	27	18
Ontario	5 300	4 958	41	40
Québec	5 598	3 515	22	20
Nouveau-Brunswick	592	457	12	7
Île-du-Prince-Edouard	55	54	2	2
Nouvelle-Écosse	193	193	1	1
Terre-Neuve-et-Labrador	106	101	2	2
Territoires du Nord-Ouest	469	177	10	5
Territoire du Yukon	98	113	1	1
National	46	46	3	3
<b>Total</b>	<b>27 785</b>	<b>18 422</b>	<b>272</b>	<b>166</b>

1 Équivaut au financement du PFPN demandé, plus des contributions aux projets par les Premières nations et des partenaires.

2 Équivaut au financement du PFPN accordé, plus des contributions aux projets par les Premières nations et des partenaires.

**TABLEAU A2 : Dépenses du PFPN par province et territoire, 2003 - 2004**

Province/Territoire	Contributions (\$000)	Frais d'exploitation <sup>2</sup> (\$000)	Dépenses Total (\$000)
Colombie-Britannique	797,80	133,00	930,80
Alberta	372,20	71,00	443,2
Saskatchewan	360,50	71,00	431,5
Manitoba	275,30	59,00	334,3
Ontario	645,42	149,50	794,92
Québec	520,81	143,00	663,81
Nouveau-Brunswick	201,91	66,1	268,01
Île-du-Prince-Edouard	30,80	2,00	32,80
Nouvelle-Écosse	154,04	24,00	178,04
Terre-Neuve-et-Labrador	40,60	2,00	42,60
Territoires du Nord-Ouest	74,57	11,50	86,07
Territoire du Yukon	113,2	8,00	121,20
National - RNCan	21,17	134,00	155,17
National – AINC	-	125,00	125,00
<b>Total</b>	<b>3 608,32</b>	<b>999,1</b>	<b>4 607,42</b>

1 Sujet à vérification

2 Comprend les services votés et les capitaux d'exploitation et secondaire

**TABLEAU A3 : Indicateurs de performance par province et territoire, 2003-2004**

Province/Territoire	Plans d'aménagement forestier préparés ou à jour	Plans d'affaires préparés	Études de faisabilité préparés	Cours de formation/ateliers	Nombre de collectivités appuyées <sup>1</sup>
Colombie-Britannique	11	3	2	14	30
Alberta	3	0	0	4	13
Saskatchewan	1	0	0	0	9
Manitoba	1	0	0	9	12
Ontario	7	9	4	0	27
Québec	0	0	1	6	18
Nouveau-Brunswick	4	1	0	0	7
Île-du-Prince-Edouard	0	0	1	0	2
Nouvelle-Écosse	2	1	0	3	13
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0	0	0	2
Territoires du Nord-Ouest	0	1	0	0	5
Territoire du Yukon	0	0	0	0	1
National - RNCan	0	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>89</b>

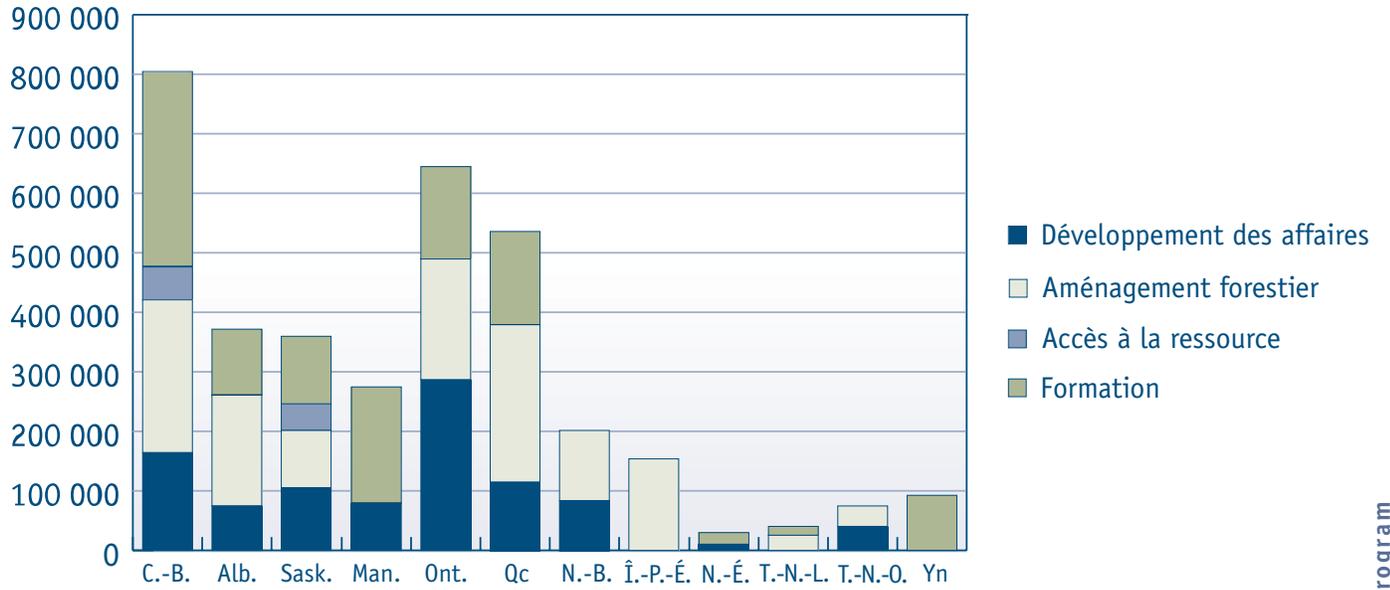
1 Nombre de collectivités de Premières nations, y compris les Conseils tribaux, dans lesquelles il y a eu des activités du PFPN

**TABLEAU A4 : Projets du volet autochtone du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa, 2003-2004**

Bénéficiaire	Fonds du PDPP	Autres Fonds
Bande de Burns Lake	\$3 900	\$975
Première nation Stelat'en	5 318	2 285
Bande indienne de Canim Lake	7 630	3 250
Bande de Spallumcheen	37 752	14 920
Bande indienne de Kamloops	53 156	17 239
Bande indienne de Canoe Creek	47 462	10 529
Première nation Lytton	60 000	15 000
Bande indienne de Lower Nicola	10 092	2 523
Bande indienne de White Pines/ Clinton	9 195	4 119
Bande indienne de Bonaparte	6 882	1 721
Bande indienne de Upper Nicola	39 464	6 516
Bande indienne de St. Mary	5 360	6 340
Bande indienne de Ashcroft	5 393	2 022
Première nation Esketemc	36 089	14 023
Gouvernement des Dénés de Lhoosk'uz	9 705	15 383
Première nation Yekooche	27 763	7 441
Nation Cheslatta Carrier	19 288	8 356
Première nation Wet'suwet'en	33 246	14 000
<b>Total</b>	<b>\$417 715</b>	<b>\$146 642*</b>

\* Estimé

**FIGURE A1 : Dépenses du Programme par activité par province et territoire, 2003-2004**



## Annexe 2

### Liste des projets par province et territoire, 2003-2004

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
<b>Administration centrale</b>					
Étude sur la relation entre les Autochtones et l'industrie forestière : Perspectives de la Colombie-Britannique – Phase I	Association nationale de foresterie autochtone	9 670,00	1 000,00	2 000,00	10 670,00
Services administratifs et promotionnels pour l'événement organisé par le PFPN et l'ANFA dans le cadre du Congrès forestier mondial, tenu à Québec (province de Québec) du 21 au 28 septembre 2003.	Association nationale de foresterie autochtone	1 000,00	250,00	0,00	1 250,00
Séance de planification de la recherche stratégique : « la route au-devant. »	Association nationale de foresterie autochtone	10 500,00	9 147,00	0,00	19 647,00
<b>Alberta</b>					
Activités d'aménagement forestier dans la réserve 134(A) (Première nation d'Alexander)	Première nation d'Alexander	16 000,00	10 000,00	0,00	26 000,00
Projet d'aménagement des terres boisées	Première nation d'Alexis	25 000,00	104 610,00	0,00	129 610,00
Projet d'inventaire du bois de la nation des Cris de Bigstone	Nation des Cris de Bigstone	55 800,00	64 680,00	0,00	120 480,00
Formation sur l'utilisation de la débroussailleuse et sur l'application de produits chimiques pour les traitements sylvicoles	Calliou Construction	15 000,00	20 750,00	6 500,00	35 750,00
Étude sur l'aménagement traditionnel des sols de la Première nation dénée Chipewyan Prairie	Première nation Chipewyan Prairie	20 000,00	51 000,00	0,00	71 000,00
Plan quinquennal d'aménagement et plan forestier opérationnel d'exploitation forestière pour 2003-2004	Première nation de Cold Lake	20 000,00	20 000,00	30 000,00	40 000,00
Formation en sylviculture	Première nation de Driftpile	14 400,00	12 212,00	0,00	26 612,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Étude sur l'aménagement traditionnel des sols de la Première nation n° 468 de Fort McMurray	Première nation n° 468 de Fort McMurray	20 000,00	51 000,00	0,00	71 000,00
Mise en œuvre du plan d'activités de JHL Forestry Inc.	JHL Forestry Inc.	29 500,00	1 500 000,00	900 000,00	1 529 500,00
Formation sur l'exploitation forestière de Little Red River Forestry Ltd	Little Red River Forestry Ltd, Division des opérations forestières	20 000,00	15 360,00	0,00	35 360,00
Formation sur la plantation des arbres	Little Red River Forestry Ltd, Division des opérations forestières	19 000,00	18 875,00	0,00	37 875,00
Mise à jour du plan de gestion forestière du bassin de la rivière Loon	Première nation de Loon River	10 000,00	9 774,00	0,00	19 774,00
Formation à la lutte contre les incendies – type II – Première nation du Lac-Lubicon	Première nation du Lac-Lubicon	18 000,00	9 770,00	22 176,00	27 770,00
Programme de foresterie du Maskwacis Cultural College	Maskwacis Cultural College	25 000,00	135 000,00	0,00	160 000,00
Projet d'inventaire forestier de la Nation de Stoney	Première nation de Stoney Nakoda	29 500,00	47 065,00	0,00	76 565,00
Documentation des terres traditionnelles des Sunchild – Phase II	Première nation de Sunchild	15 000,00	15 000,00	230 000,00	30 000,00
Étude sur l'aménagement et l'occupation traditionnelle des terres	Première nation des Cris des bois	20 000,00	47 005,00	7 240,00	67 005,00
<b>Colombie-Britannique</b>					
Projet d'habitation durable de Tsi Deldel	Bande Alexis Creek	20 900,00	26 400,00	4 400,00	47 300,00
Recherche de débouchés pour les produits et développement du marché	Société An Dsap Wilp	17 000,00	20 000,00	160 000,00	37 000,00
Élaboration d'une approche écosystémique pour permettre à la fois l'utilisation des ressources forestières et la conservation et la gestion d'autres valeurs forestières	Bande indienne de Bonaparte	20 000,00	0,00	14 000,00	20 000,00
Plan d'aménagement forestier de Boston Bar	Première nation de Boston Bar	25 000,00	7 500,00	0,00	32 500,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Terre boisée 1900 de Heydon Bay	Bande indienne de Campbell River	25 000,00	12 700,00	11 000,00	37 700,00
La gestion du dendroctone du Douglas et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les terres de réserves indiennes	Bande indienne de Canoe Creek	24 825,00	14 806,00	6 000,00	39 631,00
Stratégie pour la formation et perspectives d'emploi	Conseil Daylu Dena	13 000,00	4 090,00	0,00	17 090,00
Emploi et formation des Premières nations sur la licence de propriété forestière de production n° 57	Iisaak Forest Resources Ltd.	25 000,00	8 740,00	2 000,00	33 740,00
Exploitation des produits forestiers Kitalmkit	Conseil de bande de Kitselas	25 000,00	0,00	75 000,00	25 000,00
Exploitation des produits forestiers Kitalmkit	Première nation de Kitsumkalum	25 000,00	0,00	75 000,00	25 000,00
Projet de sylviculture de Kwantlen	Première nation de Kwantlen	25 000,00	10 000,00	0,00	35 000,00
Planification d'affaires et formation en foresterie	Première nation de Kwicksutineuk-ah-kwaw-ah-mish	25 000,00	11 060,00	5 000,00	36 060,00
Programme de formation en services techniques d'aménagement et d'exploitation de la forêt des Dénés de Lhoosk'uz	Gouvernement des Dénés de Lhoosk'uz	21 375,00	6 250,00	7 590,00	27 625,00
Plan de récolte du bois de la Première nation de Matsqui	Première nation de Matsqui	17 000,00	4 600,00	5 780,00	21 600,00
Développement de l'entreprise forestière du Conseil de bande de Moricetown	Conseil de bande de Moricetown	25 000,00	13 720,00	0,00	38 720,00
Ateliers de spécialistes sur des projets référés	Bande de Neskonlith	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Formation en exploitation d'une scierie de Nooaitch et projet de marketing d'Eagles Nest	Bande indienne de Nooaitch	25 000,00	36 350,00	30 000,00	61 350,00
Plan de gestion stratégique de la tribu de Penelakut	Tribu de Penelakut	25 000,00	44 400,00	0,00	69 400,00
Programme de mentorat et de formation en sylviculture de la Première nation de Saik'uz	Première nation de Saik'uz	23 408,00	34 710,00	0,00	58 118,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Renforcement des capacités pour la formation et l'éducation en ressources naturelles de Secwepemc	Secwepemc Natural Resources Society	25 000,00	10 000,00	20 000,00	35 000,00
Shalalth Lumber	Bande indienne de Seton Lake	16 750,00	30 500,00	10 400,00	47 250,00
Plan d'aménagement forestier de Shackan	Bande indienne de Shackan	17 000,00	7 000,00	8 000,00	24 000,00
Entreprises forestières durables de la Première nation de Skawahlook	Première nation de Skawahlook	25 000,00	24 000,00	19 000,00	49 000,00
Programme de formation en aménagement forestier	Skin Tyee Development Ltd.	25 000,00	45 833,00	128 000,00	70 833,00
Gestion durable des terres de réserves indiennes	Nation de Squamish	25 000,00	7 200,00	5 000,00	32 200,00
Programme de formation en sylviculture des Premières nations	Stekyoodenview Contracting	25 000,00	2 230,00	5 600,00	27 230,00
Projet de renforcement des capacités et de planification de l'aménagement écosystémique	Première nation des Tlingits de Taku River	25 000,00	20 750,00	4 000,00	45 750,00
Développement commercial d'une entreprise d'ébénisterie sur commande	The Neskonlith Development Corporation	20 000,00	7 679,00	7 000,00	27 679,00
Vérification et mise à jour du plan d'exploitation et d'aménagement forestier de 1989	Première nation de Tlowitsis	20 500,00	2 500,00	0,00	23 000,00
Projet de renforcement des capacités en aménagement du territoire	Gouvernement national Tsilhqot'in	24 600,00	6 000,00	24 000,00	30 600,00
Planification de l'aménagement forestier pour la licence de terre boisée n° 1929	Première nation Tsleil-Waututh	25 000,00	9 690,00	0,00	34 690,00
Plan communautaire d'aménagement forestier durable de la bande d'Upper Nicola	Bande d'Upper Nicola	25 000,00	7 310,00	0,00	32 310,00
Plan d'aménagement forestier pour les réserves indiennes d'Upper Similkameen	Bande indienne d'Upper Similkameen	25 000,00	11 500,00	0,00	36 500,00
Programme de formation sur les produits ligneux de la canne à sucre	Bande indienne de Williams Lake	17 500,00	40 000,00	10 000,00	57 500,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Programme de formation en exploitation forestière de la Première nation de Yekooche	Première nation de Yekooche	25 000,00	22 712,00	0,00	47 712,00
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>					
Ateliers sur la gestion forestière communautaire (phase 1 : étude de faisabilité de la biomasse)	Première nation Abegweit	20 500,00	13 570,00	0,00	34 070,00
Amélioration du transport des grumes de Lennox Island et plan de marketing	Bande de Lennox Island	10 300,00	10 000,00	0,00	20 300,00
<b>Manitoba</b>					
Formation sur l'exploitation forestière mécanique de Valley River	4637977 Manitoba Ltd.	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
Programme d'écotourisme de Black River	Première nation de Black River	10 000,00	17 375,00	27 000,00	27 375,00
Projet de scierie de Bloodvein	Première nation de Bloodvein	10 000,00	60 900,00	0,00	70 900,00
Formation sur l'inventaire forestier avant et après récolte	Nation des Ojibway Brokenhead	5 000,00	2 000,00	10 000,00	7 000,00
Étude sur le savoir traditionnel et l'utilisation des terres	Nation des Cris de Bunibonibee	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Exploitation forestière mécanique, débroussaillage et livraison conventionnelles	Nation des Cris de Chemawawin	15 000,00	40 000,00	20 000,00	55 000,00
Programme de foresterie à l'intention des jeunes	Première nation de Dauphin River	10 000,00	10 000,00	0,00	20 000,00
Programme des jeunes gardes forestiers	First Nation Limited Partnership	19 000,00	25 000,00	114 000,00	44 000,00
Formation sur la récolte traditionnelle du bois	Nation des Cris de Fisher River	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
Planification communautaire mixte	Première nation de Hollow Water	2 500,00	8 500,00	21 000,00	11 000,00
Formation sur la construction de maisons en bois rond	Nation des Cris de Mathias Colomb	6 000,00	20 000,00	0,00	26 000,00
Inventaire ligneux et non ligneux sur l'unité d'aménagement forestier 53	Moose Lake Logging Inniniwuk Saw Milling & Marketing Co. (2003) Ltd.	24 000,00	14 000,00	0,00	38 000,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Mise à jour du projet de gestion et d'inventaire forestier	Nation des Cris d'Opaskwayak	10 000,00	19 345,00	0,00	29 345,00
Programme de formation en exploitation forestière	Peguis Development Corporation	27 500,00	15 000,00	0,00	42 500,00
Rolling River Tourism Inc, Phase 2 : Écotourisme et cabines de touristes	Première nation de Rolling River	26 500,00	20 000,00	0,00	46 500,00
Formation sur l'exploitation du bois de feuillus	Sagkeeng Employment Training Services	19 000,00	26 000,00	6 000,00	45 000,00
Aide aux conférences	Conseil tribal des Cris des marécages	3 300,00	10 500,00	0,00	13 800,00
Programme de développement forestier régional	Conseil tribal des Cris des marécages	40 500,00	193 380,00	20 000,00	233 880,00
Certification des forêts : Natuaganek	Première nation d'Eel Ground	32 411,70	20 100,00	16 000,00	52 511,70
Développement des produits de tisane traditionnels	Première nation d'Eel River Bar	35 000,00	23 600,00	0,00	58 600,00
Initiatives d'inventaire forestier et initiatives botaniques d'Elsipogtog	Première nation Elsipogtog	14 721,50	21 440,00	0,00	36 161,50
Plan d'affaires intégré en foresterie de Kingsclear : exploitation forestière, sylviculture et bois de chauffage	Première nation de Kingsclear	1 4250,00	3 750,00	0,00	18 000,00
Programme d'écotourisme	Première nation de Madawaska Maliseet	35 000,00	13 899,60	0,00	48 899,60
Plan d'aménagement forestier	Première nation de Pabineau	31 850,00	9 850,00	0,00	41 700,00
Plan d'aménagement forestier	Première nation Saint Mary's	35 000,00	14 000,00	0,00	49 000,00
<b>Nouvelle-Écosse</b>					
Programme de foresterie des Premières nations – Nouvelle-Écosse - Collectifs d'habitation	Confederacy of Mainland Mi'kmaq	154 038,00	39 100,00	0,00	193 138,00
<b>Ontario</b>					
Élaboration du plan d'affaires en SIG forestier	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	17 000,00	42 242,00	0,00	59 242,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Étude de faisabilité et plan d'affaires d'une pépinière	Première nation d'Aroland	17 000,00	20 000,00	0,00	37 000,00
Indemnité de déplacement pour les délégués qui assistent au Forum des peuples autochtones sur les forêts et au Congrès forestier mondial	Première nation de Batchewana	12 737,00	2 750,00	0,00	15 487,00
Étude de faisabilité et plan d'affaires pour l'implantation de l'if du Canada	Première nation de Batchewana	15 000,00	173 684,00	120 000,00	188 684,00
Opération de récupération de grumes submergées	C.W. Dive Services	17 500,00	5 000,00	0,00	22 500,00
Réorganisation de la société forestière de la Première nation de Constance Lake	Première nation de Constance Lake	28 000,00	34 2005,00	0,00	370 005,00
Renforcement des capacités, élaboration du plan d'affaires et du plan d'aménagement forestier	Première nation de Couchiching	8 000,00	380 000,00	0,00	388 000,00
Appui au plan provisoire d'aménagement forestier	Première nation de Dokis	15 000,00	20 000,00	0,00	35 000,00
Mise en œuvre du plan d'affaires pour l'exploitation forestière	Première nation d'Eagle Lake	4 000,00	21 000,00	0,00	25 000,00
Élaboration du plan d'aménagement des ressources	Première nation de Kashechewan	26 000,00	11 155,00	0,00	37 155,00
Exploitation des secteurs forestiers et établissement de partenariats	Première nation de Lac des Mille Lacs	26 000,00	23 480,00	0,00	49 480,00
Contribution à la préparation de plans de gestion forestière de Lac Seul Indian Reserve 28 et des terres de la Couronne adjacentes	Première nation de Lac Seul	28 000,00	310 000,00	105 200,00	338 000,00
Article du bulletin d'information du PFPN sur le Congrès forestier mondial	Lake Superior First Nations Development Trust	750,00	188,00	0,00	938,00
Développement en ligne de Megwekob et de l'Ontario Aboriginal Mapping Association	Lake Superior First Nations Development Trust	20 000,00	5 300,00	0,00	25 300,00
Élaboration d'un programme de foresterie et recherche d'autres activités de développement économiques liées à ce domaine	Madadjivan Economic Development Corporation	16 000,00	11 840,00	0,00	27 840,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Plan opérationnel de foresterie de Golden Lake	Makwa Community Development Corporation	17 000,00	91 002,00	20 000,00	108 002,00
Amélioration du soutien aux entreprises pour l'usine de production d'huile de feuilles de cèdres	Manitoulin Cedar Leaf Oil	21 000,00	3 800,00	0,00	24 800,00
Amélioration du soutien aux entreprises pour les activités de sylviculture	Manitowabi Wood Products	7 000,00	22 700,00	0,00	29 700,00
Mise en place de l'unité d'aménagement forestier de la Première nation de Matachewan	Première nation de Matachewan	17 000,00	19 800,00	20 000,00	36 800,00
Étude sur la possibilité d'un développement économique lié à la foresterie	Première nation de Michipicoten	21 440,00	15 200,00	0,00	36 640,00
Renforcement des capacités du secteur forestier et négociation de contrats	Première nation des Cris de Missanabie	17 000,00	26 375,00	0,00	43 375,00
Renforcement des capacités relatives à l'exploitation forestière des régions boisées	Première nation de Mississauga	15 000,00	61 770,00	0,00	76 770,00
Missions d'enquête du Algoma Mill Works	Mitigaawaaki Forestry Marketing Cooperative Inc.	7 025,00	6 200,00	0,00	13 225,00
Services de coordination des conférences du PFPN	Association nationale de foresterie autochtone	13 750,00	0,00	0,00	13 750,00
Vidéo de l'Association nationale de foresterie autochtone à l'intention des jeunes autochtones	Association nationale de foresterie autochtone	11 000,00	18 400,00	0,00	29 400,00
Initiatives de sylviculture sur les terres de réserve considérées comme des arriérés	Première nation de Nipissing	16 000,00	252 355,00	0,00	268 355,00
Renforcement des capacités relatives à la foresterie	Nishnawbe-Aski Nation	17 000,00	37 333,00	0,00	54 333,00
Mise en œuvre du plan d'affaires stratégique des Premières nations	Conseil tribal de North Shore	22 380,00	119 882,00	0,00	142 262,00
Mise en œuvre du plan d'affaires du centre de formation en foresterie	Oshki-Pimache-0-Win Education and Training Institute	22 027,00	20 704,00	0,00	42 731,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Troisième conférence ManOMin portant sur le bassin de Rainy River : Notre histoire, notre avenir	Première nation de Rainy River	26 000,00	32 634,00	64 912,00	58 634,00
Élaboration des plans d'affaires et reboisement – Phase II	Sagamok Forest Management Company	11 000,00	4 600,00	0,00	15 600,00
Déplacement des délégués pour assister au Forum des peuples autochtones sur les forêts et au Congrès forestier mondial	Première nation de Temagami	7 000,00	2 550,00	0,00	9 550,00
Projet de restructuration forestière de Marten Falls	Three Nations Management Inc.	28 000,00	131 000,00	0,00	159 000,00
Déplacement des délégués pour assister au Forum des peuples autochtones sur les forêts et au Congrès forestier mondial	Union of Ontario Indians	2 368,00	0,00	0,00	2 368,00
Étude de faisabilité pour la mise en place d'un centre d'interprétation	Nation ojibway de Wabigoon Lake	15 000,00	42 000,00	60 000,00	57 000,00
Restauration des cultures autochtones et établissement des valeurs	Première nation de Wahgoshig	15 000,00	45 870,00	0,00	60 870,00
Mise en valeur d'entreprise sylvicole – soutien aux activités	WeDo Reforestation	9 500,00	5 000,00	0,00	14 500,00
Forêt de Whitefeather – Projet d'aide au développement et déplacement au Congrès forestier mondial	Whitefeather Forest Management Corporation	15 000,00	41 685,00	0,00	56 685,00
Établissement des valeurs et planification de l'utilisation des terres : Phase 2	Conseil de la Première nation Windigo	27 000,00	7 000,00	0,00	34 000,00
<b>Québec</b>					
Affiches d'interprétation pour la visite du Congrès forestier mondial et formation de travailleurs forestiers	Conseil de la Nation huronne-wendat	16 585,00	56 284,00	0,00	72 869,00
Élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en production d'une érablière.	Conseil de la Nation Micmac de Gespeg	19 153,00	7 878,00	0,00	27 031,00
Négociations et harmonisation des activités sur le territoire traditionnel.	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	16 600,00	117 068,00	0,00	133 668,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Développement de l'expertise forestière à Kitcisakik (Mise en place d'un comité forêt dans la collectivité)	Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	26 439,00	203 507,00	0,00	229 946,00
Travaux d'aménagement forestier sur réserve. Analyse des méthodes d'exploitation.	Conseil des Innus de Ekuanitshit	19 314,00	116 891,00	0,00	136 205,00
Portrait du paysage forestier primitif du Nistassinan.	Conseil des Innus d'Essipit	14 221,00	8 656,00	0,00	22 877,00
Formation de travailleurs forestiers en abattage et façonnage des bois. Formation de travailleurs forestiers en voirie forestière.	Conseil des Montagnais de Natashquan	26 444,00	127 384,00	0,00	153 828,00
Soutien professionnel aux entreprises forestières en démarrage.	Conseil des Montagnais du Lac St-Jean	17 560,00	99 736,00	0,00	117 296,00
Renforcement des capacités : Soutien technique en foresterie	Première nation de Eagle Village – Kipawa	26 839,00	216 859,00	0,00	243 698,00
Activités de gestion forestière de la réserve et services techniques	Entreprise forestière Eenatuk	38 744,00	571 994,00	0,00	610 738,00
Réalisation d'un colloque sur les mesures d'harmonisation autochtone et d'un plan éco-socio systémique.	Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador (IDD – PNQL)	20 100,00	8 088,00	0,00	28 188,00
Activités d'aménagement forestier sur réserve	Kitigan Zibi Anishinabeg	29 788,00	157 816,00	0,00	187 604,00
Formation d'un technicien adjoint. Formation d'un chef d'équipe d'une exploitation forestière multifonction. Aménagement forestier sur réserve.	Micmacs de Gesgapegiag	25 860,00	17 873,00	0,00	43 733,00
Réalisation d'un inventaire multi-ressources sur le territoire de Withworth.	Première nation malécite de Viger	12 100,00	7 627,00	0,00	19 727,00
Travaux d'aménagement forestier sur réserve. Modernisation des méthodes de gestion.	SADF de Betsiamites	50 255,00	169 213,00	0,00	219 468,00
Travaux d'aménagement forestier sur réserve. Négociations de contrats hors-réserve. Encadrement professionnel du personnel de direction.	SEC Services forestiers Atikamekw Aski	32 314,00	156 620,00	0,00	188 934,00

Titre	Promoteur	Fonds du PFPN	Total – PN	Total – Partenaire	Total
Implantation d'un système de gestion environnementale et d'aménagement forestier durable	SEC Services forestiers Opitciwan	22 530,00	87 643,00	0,00	110 173,00
Activités de formation de nouveau personnel administratif et technique, inventaire multi-ressources et rencontre d'information forestière	Services forestiers et territoriaux de Manawan	20 390,00	35 524,00	0,00	55 914,00
Intégration d'un projet d'amélioration de terrain de la réserve de la Première nation Timiskaming et supervision de deux contrats de débroussaillage hors-réserve	Première nation de Timiskaming	31 450,00	72 907,00	0,00	104 357,00
Aménagement forestier sur réserve	Waswanipi Mishtuk Corporation	53 000,00	756 989,00	0,00	809 989,00
<b>Saskatchewan</b>					
Programme Fire Smart	Nation des Dénés de Buffalo River	27 000,00	12 385,00	10 000,00	39 385,00
Coordonnateur en foresterie	Première nation des Cris de Canoe Lake	30 000,00	15 000,00	0,00	45 000,00
Programme de formation de lutte contre les incendies	Première nation de Day Star	15 000,00	10 000,00	0,00	25 000,00
Coordonnateur en foresterie	Nation des Cris de James Smith	20 000,00	13 000,00	0,00	33 000,00
Plan d'aménagement des réserves de Deschambault Lake appartenant à la NCPB et approvisionnement en ressources en bois de la Couronne pendant cinq ans	Kimosom Pwatinahk Forest Resources	18 000,00	17 000,00	0,00	35 000,00
Bande de Lac La Ronge : collectivités forestières participant au projet Fire Smart	Kitsaki Management Limited Partnership	30 000,00	17 600,00	19 600,00	47 600,00
Aide aux conférences	Conseil Tribal de Meadow Lake	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Appui du département des ressources et des terres	Conseil Tribal de Meadow Lake	24 000,00	9 370,00	0,00	33 370,00
Enseignement coopératif en foresterie pour les étudiants – passage de l'école au travail 2003	Conseil Tribal de Meadow Lake	27 500,00	5 350,00	0,00	32 850,00

<b>Titre</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Fonds du PFPN</b>	<b>Total – PN</b>	<b>Total – Partenaire</b>	<b>Total</b>
Vers une gestion durable des ressources forestières – Nation des Cris de Peter Ballantyne	Mee-Toos Forest Products Ltd.	44 000,00	65 000,00	0,00	109 000,00
Formation de pompiers forestiers	Première nation d’Onion Lake	35 000,00	30 962,00	0,00	65 962,00
Projet d’utilisation des terres d’Athabasca	Grand conseil de Prince Albert	25 000,00	99 500,00	0,00	124 500,00
Services de protection contre les incendies des Premières nations	Grand conseil de Prince Albert	35 000,00	188 930,00	0,00	223 930,00
Coordonnateur en foresterie	Première nation de Sturgeon Lake	20 000,00	8 000,00	0,00	28 000,00
<b>Territoire du Yukon</b>					
PFPN du Yukon 2003-2004	Conseil des Premières nations du Yukon	113 200,00	11 730,00	37 500,00	124 930,00
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>					
Projet de bois de sciage à valeur ajoutée d’Aklavik	Aklavik	20 000,00	9 900,00	0,00	29 900,00
Participation des Premières nations des T.N.-O aux conférences du XIIe Congrès forestier mondial	Premières nations Deh Cho	16 227,03	3 750,00	0,00	19 977,03
Compte rendu de l’inventaire forestier de Fort Providence	Première nation Deh Gah Gotie	6 170,00	48 600,00	0,00	54 770,00
Administration locale des projets et activités du PFPN de Denendeh	Nation Dene	16 731,97	4 500,00	37 000,00	21 231,97
Observation communautaire du profil sismique des repousses forestières dans la région de Gwich’in	Conseil tribal des Gwich’in	11 500,00	11 892,00	0,00	23 392,00
Plan d’affaires en foresterie	Bande autochtone d’Inuvik	20 171,00	9 250,00	0,00	29 421,00

## Annexe 3

### Liste des publications du PFPN et bon de commande

Documents / Publications	Reports / Rapports
Eligibility guide for projects in Quebec: 1998/1999, 2000/2001, 2001/2002, 2002/2003, 2003/2004 <i>Guide d'admissibilité des Projets au Québec : 1998/1999, 2000/2001, 2001/2002, 2002/2003, 2003/2004</i>	Issues and Opportunities: Ontario, 1996 <i>Enjeux et possibilités : Ontario, 1996</i>
Memorandum of Understanding between Natural Resources Canada and Indian and Northern Affairs Canada, 1996 ____, 1997 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____ <i>Protocole d'entente entre Ressources naturelles Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada, 1996 ____, 1997 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____</i>	Forestry Business Resources Directory of Available Funding, Training, and Business Support Programs for BC, 1996 <i>En anglais seulement</i>
First Nation Forestry Program, Special Report, Forestry, Sowing the Seeds: A forest is a living thing, Aboriginal Times, Vol. 6, Issue 7, May 2002 <i>En anglais seulement</i>	Manual of Standards and Procedures, 1997 ____, 2004 ____ <i>Guides des normes et des procédures, 1997 ____, 2004 ____</i>
First Nations Forestry Program 2003/04 to 2007/08, Brochure, 2003 <i>Programme forestier des Premières nations 2003-2004 à 2007-2008, dépliant, 2003</i>	Funding Mechanisms for First Nation Forestry-Based Development, 1997 <i>Mécanismes de financement visant à appuyer le développement économique forestier des Premières nations, 1997</i>
First Nations Forestry Program 2003/04 to 2007/08, Booklet, 2003 <i>Programme forestier des Premières nations 2003-2004 à 2007-2008, livret, 2003</i>	First Nation Forestry Program: Five Years in Review 1996/97 - 2000/01 <i>Programme forestier des Premières nations : Bilan quinquennal 1996-1997 à 2000-2001</i>
FNFP Facts - Program Summary, current <i>Faits concernant le PFPN - Résumé, à jour</i>	Annual Report, 1996/97 ____, 1997/98 ____, 1998/99 ____, 2002/03 ____, 2003/2004 ____ <i>Rapport annuel, 1996/97 ____, 1997/98 ____, 1998/99 ____, 2002/03 ____, 2003/2004 ____</i>
First Nations Forestry Program, Everything you want to know about the FNFP ... and more, CD, September 2003 ____ <i>Programme forestier des Premières nations, Tout ce que vous voulez savoir sur le PFPN ... et plus, CD, septembre 2003 ____</i>	Project Listings, 1996/97 ____, 1997/98 ____, 1998/99 ____, 1999/00 ____, 2000/01 ____, 2001/02 ____, 2002/03 ____, 2003/2004 ____ <i>Liste des projets, 1996/97 ____, 1997/98 ____, 1998/99 ____, 1999/00 ____, 2000/01 ____, 2001/02 ____, 2002/03 ____, 2003/2004 ____</i>
	Exploring the Relationship between Aboriginal Peoples and the Canadian Forest Industry, 1998 <i>Analyse de la relation entre les peuples autochtones et l'industrie forestière canadienne, 1998</i>
	Forestry Business Planning Guide (British Columbia), 1998 <i>En anglais seulement</i>

Provincial and Territorial Management Committee Structure and Proposal Review Process, 1999 <i>Structure des Comités de gestion provinciaux et territoriaux et processus d'examen des propositions, 1999</i>		First Nations Forestry Program: An innovative integrated community development partnership approach, September 2003 <i>Le Programme forestier des Premières nations : Une perspective novatrice axée sur des partenariats favorisant un développement communautaire intégré, septembre 2003</i>	
National, Provincial and Territorial Management Committee Membership, 1999 ____, 2000 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____ <i>Composition des Comités de gestion national, provinciaux et territoriaux, 1999 ____, 2000 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____</i>		First Nations Forestry Program British Columbia 2003-2008, Guidelines and application 2003-2004, 2003 <i>En anglais seulement</i>	
Creating Economic Opportunities for First Nations in Rural Canada, 1999 <i>Création de possibilités de développement économique pour les Premières nations dans le Canada rural, 1999</i>		Aboriginal Forestry in Canada, The Forestry Chronicle, 2003 <i>La foresterie autochtone au Canada, The Forestry Chronicle, 2003</i>	
Traditional Ecological Knowledge within the Government of Canada's First Nation Forestry Program: A Case Study, 1999 <i>Les connaissances écologiques traditionnelles au sein du Programme forestier des Premières nations du gouvernement du Canada : étude de cas, 1999</i>		Determining Scale of Forest Management Planning for First Nations Forests, 2003 <i>Déterminer l'échelle de planification de l'aménagement des forêts des Premières nations, 2003</i>	
Forestry Business Planning Guide (National) 2000 <i>Guide de planification d'une entreprise Forestière (national), 2000</i>		Aboriginal-Held Forest Tenures in Canada 2002-2003, NAFA, 2004. See: <a href="http://www.nafaforestry.org">www.nafaforestry.org</a> <i>Tenures forestières concédées aux Autochtones au Canada 2002-2003, ANFA, 2004. Voir : <a href="http://www.nafaforestry.org">www.nafaforestry.org</a></i>	
First Nations Forestry Program, British Columbia, Directory of First Nations Forest Sector Businesses in British Columbia, 2001 <i>En anglais seulement</i>		First Nation and Forest Industry Relationships: Some Perspectives from British Columbia, Institute on Governance, 2004 <i>Relations entre les Premières nations et l'industrie forestière : Perspectives de la Colombie-Britannique, Institut sur la gouvernance, 2004</i>	
Audit of the First Nations Forestry Program, October 2003. See: <a href="http://www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/English/ReportListing.asp">www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/English/ReportListing.asp</a> <i>Vérification du programme forestier des Premières nations, octobre 2003. Voir : <a href="http://www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/francais/reports.asp">www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/francais/reports.asp</a></i>		<b>Conferences / Workshops Conférences / Ateliers</b>	
Evaluation of the First Nations Forestry Program, 2002/03. See: <a href="http://www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/English/ReportListing.asp">www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/English/ReportListing.asp</a> <i>Étude d'évaluation du Programme forestier des Premières nations, 2002/03. Voir : <a href="http://www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/francais/reports.asp">www2.nrcan.gc.ca/dmo/aeb/francais/reports.asp</a></i>		Aboriginal Business Partnerships in Forestry (Conference Proceedings), 1997 <i>Partenariats conclus par des entreprises autochtones dans le domaine des forêts (Recueil des conférences), 1997</i>	
First Nation Forestry Program, Success Stories, 2003 ____ <i>Programme forestier des Premières nations, Exemples de succès, 2003 ____</i>		Aboriginal Entrepreneurship in Forestry (Conference Proceedings), 1998 <i>Entrepreneuriat autochtone en foresterie (Recueil des conférences), 1998</i>	

<p>First Nation(s) Forestry Program National Meeting of Provincial and Territorial Management Committee, 1999 ____, 2000 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____, 2004 ____</p> <p><i>Programme forestier des Premières nations Réunion nationale des Comités de gestion provinciaux et territoriaux, 1999 ____, 2000 ____, 2001 ____, 2002 ____, 2003 ____, 2004 ____</i></p>		<p>the Bridge (FNFP British Columbia Newsletter), March 1997 ____, September 1997 ____, June 1998 ____, March 1999 ____, November 1999 ____, July 2000 ____, March 2001 ____, October 2001 ____, October 2002 ____, March 2003 ____, Fall 2003 ____</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>	
<p>Non-Timber Forest Products Conference: A Focus on Sustaining Renewable Resources: Development of Non-Timber Forest Products in the Algoma District, Mitigaawaaki Forestry Marketing Co-operative Inc., 2000</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>		<p>First Nations Forestry Program's Building Strength Series, Success Stories from British Columbia, January 1999 (series of 7) ____, January 2000 (series of 2) ____, February 2000 (series of 3) ____, April 2001 (series of 2, final edition) ____</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>	
<p>Training to Work in the Forest: A First Nation Forestry Conference and Workshop, 2000</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>		<p>First Nations Forestry News (FNFP Ontario Newsletter), November 1999 ____, Spring 2001 ____, Spring 2002 ____, Spring 2003 ____</p>	
<p>Aboriginal Forestry: Capacity Building, Partnerships, Business Development, and Opportunities for Aboriginal Youth Conference and Workshop, 2001</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>		<p><i>Bulletin forestier des Premières nations (bulletin d'information de l'Ontario), novembre 1999 ____, printemps 2001 ____, printemps 2002 ____, printemps 2003 ____</i></p>	
<p>First Nations Forestry Program in British Columbia, Aboriginal Forest Industries Council (AFIC) Planning Workshop, 2001</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>		<p>Wapahke (FNFP Quebec Newsletter), April 1998 ____, April 1999 ____, January 2000 ____, April 2000 ____, January 2001 ____, March 2001 ____, February 2002, January 2003</p> <p><i>Wapahke (bulletin d'information du PFPN au Québec), avril 1998 ____, avril 1999 ____, janvier 2000 ____, avril 2000 ____, janvier 2001 ____, mars 2001, ____, février 2002, janvier 2003</i></p>	
<p>Aboriginal Forestry: Emerging Issues and Opportunities in Aboriginal Forestry Conference and Workshop, 2003</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>		<p>Nabooktök (FNFP New Brunswick Newsletter), February 1999 ____, July 1999 ____, August 2000 ____</p>	
<p>Aboriginal Forestry in Canada - Best Practices, FNFP/NAFA at the World Forestry Congress, September 2003</p> <p><i>Foresterie autochtone au Canada - Meilleures pratiques, PFPN-ANFA au Congrès forestier mondial, septembre 2003</i></p>		<p><i>Nabooktök (Bulletin du PFPN du Nouveau-Brunswick), février 1999 ____, juillet 1999 ____, août 2000 ____</i></p>	
<h2>Newsletters / Bulletins d'information</h2>		<p>First Nations Forestry Program, Atlantic Forest News Bulletin, Number 1-04 ____, Number 2-04 ____, Number 3-04 ____, Number 4-04 ____, Number 5-04 ____, Number 6-04 ____</p> <p><i>En anglais seulement</i></p>	
<p>First Nation Forestry Program National Newsletter, June 1999 ____, February 2000 ____, September 2000 ____, January 2001 ____, February 2001 ____, Summer 2001 ____, Spring 2002 ____, Winter 2003-2004 ____</p> <p><i>Programme forestier des Premières nations, bulletin d'information national, juin 1999 ____, février 2000 ____, septembre 2000 ____, janvier 2001 ____, février 2001 ____, été 2001 ____, printemps 2002 ____, hiver 2003-2004 ____</i></p>		<p>FNFP Facts, e-Bulletin, monthly starting July 2004. You may subscribe to the bulletin by sending an e-mail to <b>bulletin@fnfp.gc.ca</b>: Please indicate "subscribe" in the subject field.</p> <p><i>e-nouvelles du PFPN, un bulletin électronique mensuel, a commencé en juillet 2004. Vous pouvez demander que l'on ajoute votre nom à la liste de distribution en envoyant un courrier électronique à <b>bulletin@pfpn.gc.ca</b>. Veuillez indiquer « abonnement » sur la ligne du sujet.</i></p>	

## Posters / Affiches

Black Ash, Non-Timber Forest Products, 2003  
*Frêne noir, Produits forestiers non ligneux, 2003*

Name / Nom \_\_\_\_\_

Organization / Organisme \_\_\_\_\_

Address / Adresse \_\_\_\_\_

City / Ville \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_

Postal Code / Code postal \_\_\_\_\_

580 Booth Street 7<sup>th</sup> Floor | Ottawa, Ontario | K1A 0E4 |  
580 rue Booth 7<sup>ième</sup> étage | Ottawa (Ontario) | K1A 0E4 |

In partnership with First Nations | En partenariat avec les Premières nations

E-mail: [info@fnfp.gc.ca](mailto:info@fnfp.gc.ca) | Courriel : [info@pfpn.gc.ca](mailto:info@pfpn.gc.ca)

Fax: 613.947.7399 | Téléc. : 613.947.7399

Web Site: [www.fnfp.gc.ca](http://www.fnfp.gc.ca) | Site Web : [www.pfpn.gc.ca](http://www.pfpn.gc.ca)